



# LE DEVOIR

Vol. XCIII N° 55

LE JEUDI 14 MARS 2002

87c + TAXES = 1\$

## « C'est notre Picasso »



© JEAN-PAUL RIOPELLE - SODRAC (MONTREAL) 2002

Jean-Paul Riopelle, *La Ville*, huile sur toile, 1949

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Les réactions d'immense sympathie ont afflué hier à la suite du décès de Jean-Paul Riopelle, monument des arts tombé mardi.

Le gouvernement du Québec a annoncé que des funérailles nationales auront lieu lundi à Montréal. L'Assemblée nationale lui a déjà rendu hommage hier après-midi.

Les médias ont également

multiplié les émissions spéciales et relayé les commentaires d'experts venus tour à tour qualifier l'artiste de plus grand peintre canadien de l'histoire ou d'artiste majeur du XX<sup>e</sup> siècle. Le galeriste Michel Tétrault, le dernier à l'avoir représenté au Québec, l'a décrit comme «notre Picasso à nous».

Toute la journée d'hier, les visiteurs et les journalistes ont envahi la nouvelle salle du Musée du Québec (MQ) consacrée à son œuvre et qui abrite notamment son gigantesque *Hommage à Rosa Luxemburg*. «C'était un artiste exceptionnel et les réactions nationales reflètent cette exception», a dit John Porter, directeur du MQ. «Une fierté s'exprime devant la créativité de cet artiste qui a été capable de se renouveler constamment pendant un demi-siècle.»

Jean-Paul Riopelle, le plus important et le plus célèbre des peintres canadiens, s'est éteint mardi en début de soirée, chez lui, à l'île aux Grues. Âgé de 78 ans, il était malade depuis des années. Ne se déplaçant presque plus, il avait de la difficulté à s'exprimer et avait refusé de s'alimenter au cours de ses derniers jours.

«De tous les signataires du manifeste Refus global, de tous les artistes qui ont évolué autour de Paul Émile Borduas, Riopelle est celui qui aura acquis la plus grande notoriété, ici comme à l'étranger», note François-Marc Gagnon, spécialiste incontournable

VOIR PAGE A 8: RIOPELLE

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon  
■ Paris se souvient de Riopelle

À lire en pages A 6 et B 8

### Cellules souches embryonnaires

## Les Instituts de recherche ont été bousculés

Les chercheurs piaffaient d'impatience et il fallait endiguer la fuite des cerveaux

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) auraient été fortement incités à définir au plus tôt leur politique de financement des recherches portant sur les cellules souches provenant d'embryons. Selon Marcel-J. Mélançon, professeur et chercheur en bioéthique à l'Université du Québec à Chicoutimi, qui était membre du groupe de travail spécial qui a défini les lignes directrices de cette politique, les IRSC devaient annoncer leurs couleurs le plus rapidement possible car les chercheurs piaffaient d'impatience. Compte tenu de la mouvance mondiale d'une part, il devenait urgent d'endiguer la fuite des cerveaux. Devant le vide juridique canadien d'autre part, il fallait au plus tôt ériger des balises afin d'éviter que des chercheurs trop audacieux se lancent dans des expérimentations outrepassant les normes éthiques généralement admises.

Les IRSC, le plus important organisme subven-

VOIR PAGE A 8: CELLULES

### INDEX

Actualités..... A 2	Éditorial..... A 6
Annonces..... B 6	Idées..... A 7
Avis publics.. B 4	Les sports..... B 5
Bourse..... B 2	Mots croisés.. B 4
Culture..... B 6	Télévision..... B 7
Économie..... B 1	Météo..... B 6



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## 300 résidences d'Oka exposées au radon

Le programme gouvernemental de correction n'a pas encore démarré après quatre ans

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Trois cents résidences de la région d'Oka sont «exposées à des niveaux très élevés de radon», un gaz radioactif cancérigène qui s'infiltré généralement par le sous-sol, au point où plus de 200 de ces résidences dépassaient carrément les normes américaines et canadiennes il y a quatre ans.

C'est ce que révèle une étude réalisée en 1998 par la Direction régionale de la santé publique (DSP) des Laurentides, selon laquelle le «risque collectif n'est pas négligeable» et que le risque individuel, qualifié «d'inacceptable» par les chercheurs, commandait à leur avis «une intervention immédiate».

La municipalité d'Oka a alors décrété un moratoire sur l'émission des permis de construction dans les trois zones sensibles alors circonscrites par les autorités de la Santé. Le ministère de l'Environnement y a bloqué l'autorisation d'aqueducs pour barrer la route aux projets domiciliaires projetés ou en marche. Mais le programme d'intervention de la Société d'habitation du Québec (SHQ) destiné à financer à 75 % le contrôle des émissions de radon dans les maisons n'a pas encore financé un seul projet après trois ans d'existence. Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire de 400 000 \$.

Selon Alain François, directeur de l'amélioration

VOIR PAGE A 8: RADON

### CULTURE

## Tout sur le Festival international du film sur l'art

■ À lire en page B 7

## Rhino un jour, rhino toujours



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Il faut revendiquer notre droit à la folie. Les gens ne rient pas assez. C'est pour ça que ça va mal dans le monde», dit François Yo Gourde.

JEAN DION  
LE DEVOIR

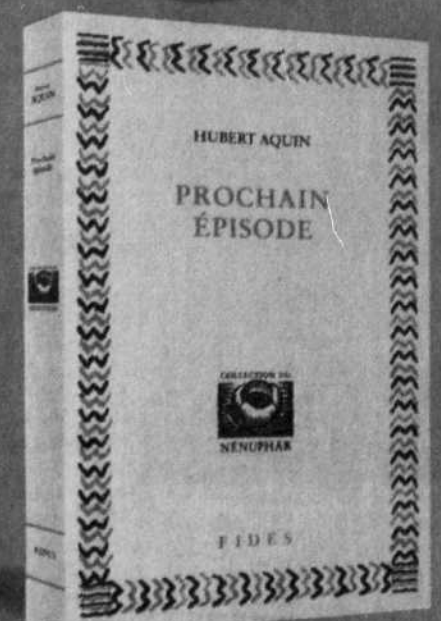
C'est sans contredit l'aventure la plus loufoque de l'histoire électorale canadienne. Pendant 30 ans, ils ont décapé le paysage à grands coups de pinceau absurde, aussi absurde que la vie politique elle-même. Ils ont promis de ne pas tenir leurs promesses, accusant ensuite les autres partis de plagier leur programme. Ils ont eu comme chef Cornélius I<sup>er</sup>, un petit rhinocéros né au zoo de Granby, qu'ils ont ensuite essayé d'acheter parce qu'il était le seul leader à n'être pas déjà vendu.



Ils avaient tellement pris part à la lutte pour les sièges à Ottawa qu'ils parlaient d'«érections fédérales». Ils ont proposé d'aplanir les montagnes Rocheuses pour mieux unir le Canada, de transformer l'oratoire Saint-Joseph en centrale nucléaire et d'envoyer les Nordiques de Québec délivrer les otages américains en Iran. Ils ont proposé, en vertu du bilinguisme officiel, de passer la moitié de l'année en anglais, l'autre moitié en français, et le reste du temps en vacances. Ils ont tenté d'inscrire comme candidats un chien et une borne-fontaine. Michel Balthazar Deschamps a versé son dépôt de

VOIR PAGE A 8: RHINO

25<sup>e</sup> anniversaire de la mort de  
HUBERT AQUIN



Le roman le plus célèbre d'Hubert Aquin dans la prestigieuse collection du «Nénuphar»

184 PAGES • 32,95\$



FIDES

# • LES ACTUALITÉS •

## Recours collectif

### Les anciens combattants pourraient obtenir 4 milliards

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Les Canadiens pourraient être mis à contribution pour une somme de près de quatre milliards de dollars, après que la Cour d'appel de l'Ontario eut statué à Toronto, hier, que le gouvernement fédéral avait contracté des dettes farineuses à l'endroit de milliers d'anciens combattants handicapés.

Le tribunal ontarien a en effet maintenu une précédente décision, rendue en octobre 2000, jugeant le fédéral redevable à quelque 10 000 ex-soldats dont les finances étaient gérées par le ministère des Anciens combattants entre 1919 et 1999.

Selon le texte d'une poursuite en recours collectif déposée en 1999, les sommes en cause n'auraient pas été investies correctement, des millions de dollars en intérêts n'auraient jamais été versés et environ 50 millions en rentes de retraite et d'allocations d'hospitalisation auraient été injustement retenus.

## Un jour historique

«C'est un jour historique», a lancé en conférence de presse un membre de l'équipe d'avocats menant la poursuite, Peter Sengbusch, de toute évidence ravi.

«C'est une victoire remportée dans une bataille que nous avons menée depuis des années, et que les anciens combattants et leurs familles ont menée pendant des décennies», a-t-il ajouté dans un hôtel du centre-ville de Toronto, à quelques pas du tribunal.

Bien qu'il ait été au courant du problème depuis le milieu des années 70, le gouvernement fédéral a tenté par tous les moyens — y compris en légiférant — d'éviter d'avoir à payer, a quant à lui affirmé l'avocat David Greenaway.

«Le gouvernement doit faire face au problème de la mauvaise gestion du dossier des anciens combattants», a-t-il ajouté, précisant que la dette augmentait d'environ deux millions par semaine.

À Ottawa, le ministre des Anciens combattants, Rey Pagtakhan, a indiqué que les avocats fédéraux étaient encore en train d'étudier la décision rendue plus tôt en journée. «Je crois qu'il y a urgence, a-t-il reconnu à l'extérieur des Communes. Le gouvernement va procéder à une révision rapide, j'en suis certain.»

M. Pagtakhan a toutefois refusé de discuter des coûts potentiels de la décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario. Il n'a pas davantage voulu expliquer pourquoi le fédéral avait évité de parvenir à une entente, en dépit du fait qu'il ait changé son fusil d'épaule, au début des années 90, et commencé à verser des intérêts aux anciens combattants.

## Équité salariale

### Grève possible à Radio-Canada

Les 1200 membres du syndicat se prononceront sur les offres samedi

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Le Syndicat des communications de Radio-Canada tiendra samedi une grande assemblée syndicale lors de laquelle on pourrait adopter une motion de grève qui perturberait tout le service des nouvelles de la société publique.

Le syndicat doit en effet se prononcer sur les offres patronales finales, déposées avant-hier. Le président du syndicat, Michel Couturier, ne cache pas qu'il recommanderait le rejet des offres, «mais c'est au conseil syndical de décider», s'est-il empressé d'ajouter.

Selon nos informations, le débat risque d'être houleux puisque l'attitude de la direction de Radio-Canada suscite la colère de plu-

sieurs employés... Mais certains animateurs-vedettes craignent au plus haut point la tenue d'une grève et ils veulent tenter de convaincre leurs collègues, samedi, de ne pas s'engager dans cette voie.

## Discrimination salariale

Le Syndicat des communications, qui compte quelque 1200 membres réguliers, dont les journalistes de la télévision et de la radio française, est en négociations depuis juin dernier pour le renouvellement de sa convention collective. Il y a deux semaines, le syndicat avait lancé une véritable bombe en diffusant dans les médias une étude sur la discrimination salariale dont seraient victimes les femmes journalistes et chercheurs à Radio-Canada.

Dans l'offre déposée mardi par la SRC, la direction a mis sur la table des augmentations salariales de 3 et 2 % pour les deux prochaines années, mais le syndicat déplore qu'aucune mesure ne soit ni proposée ni prise pour corriger la discrimination salariale selon le sexe.

## C'est permis, dit Radio-Canada

Ces propos font bondir la direction de Radio-Canada, qui a catégoriquement réfuté les accusations de discrimination vendue de dernier. «Il n'y a pas de discrimination à la base, et il y a un système de rémunération additionnelle qui est permis par la convention collective», a dit Marc Sévigny, directeur des communications de Radio-Canada. «Si on

nous démontre qu'il existe une véritable situation d'iniquité, nous regarderons ça et nous corrigerons la situation. Mais la démonstration n'est pas faite.»

Les deux parties ne s'entendent pas sur plusieurs clauses normatives mais Michel Couturier fait valoir que la question de l'équité salariale est celle au sujet de laquelle les parties semblent le plus éloignées.

## Un appui inattendu

La rémunération générale présente également un enjeu majeur et le syndicat a reçu hier un appui inattendu alors que la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, s'en est mêlée, affirmant à Ottawa qu'il faut «régler au plus sa- crant» la discrimination envers les employés du réseau français de

Radio-Canada face à leurs collègues du réseau anglais.

Le Bloc québécois avait dénoncé le fait que les salaires offerts aux employés du réseau français de Radio-Canada au Québec sont plus faibles que ceux de leurs collègues du réseau anglais, un écart de 11 % pour les hommes et de 20 % pour les femmes, affirmait la députée bloquiste Christiane Gagnon.

La ministre du Patrimoine a répondu que selon elle, tous les employés francophones de Radio-Canada à travers le pays sont victimes de discrimination.

«Je suis contente que, pour la première fois, [cette question] soit mise en avant par le syndicat, a ajouté Mme Copps. Et j'espère que cette discrimination sera réglée au plus sa- crant.»

## Loi fédérale sur la clarté référendaire

### Québec et le Parti Égalité s'affrontent en cour

PRESSE CANADIENNE

La Cour supérieure a commencé à entendre hier la requête en irrecevabilité déposée par le gouvernement du Québec à l'encontre d'une requête du Parti Égalité, qui conteste la loi par laquelle le gouvernement du Québec avait riposté à la loi fédérale sur la clarté référendaire.

Le Parti Égalité et son chef, Keith Henderson, cherchent à faire invalider certaines dispositions de la loi qui avait alors été adoptée par l'Assemblée nationale, sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois, loi qui affirmait le droit du peuple québécois à disposer de lui-même.

Le Procureur général du Québec a déposé une requête demandant à la Cour supérieure de déclarer irrecevable cette requête du Parti Égalité pour diverses raisons, notamment parce que le Parti Égalité n'a pas l'intérêt direct et personnel requis pour présenter une telle requête, que la cour est déjà saisie d'une autre cause, toujours pendante, et qui s'apparente à celle-ci, et aussi parce qu'il y a absence de «difficulté réelle et immédiate», comme le veut une telle requête pour jugement déclaratoire.

Le Procureur général du Québec a aussi plaidé que le Parti Égalité et M. Henderson cherchaient, en vérité, à obtenir de la cour qu'elle se prononce sur les aspects politiques de l'accession du Québec à la souveraineté, ce qui n'est pas le rôle du tribunal, a plaidé M. Réal Forest, qui représente le Procureur général du Québec.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'avocat Brent Tyler représente les intérêts du Parti Égalité.

M. Forest a plaidé que la Cour suprême du Canada, lors du renvoi du gouvernement fédéral qui avait donné lieu à un avis consultatif, avait elle-même refusé de se prononcer sur les aspects poli-

tiques de la question, les renvoyant aux acteurs politiques.

À ses yeux, le Parti Égalité cherche donc à «faire un renvoi deux», comme le premier renvoi du fédéral devant la Cour supré-

me, mais cette fois d'initiative privée. «C'est une demande d'opinion juridique à la cour, qui n'est accompagnée d'aucun concept factuel», et qui est donc abstraite et basée sur des hypothèses.

## Lobbying

### Pas question d'enquête publique

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Invoquant l'absence de faits nouveaux, le président du Conseil du trésor, Joseph Facal, a rejeté hier la demande, formulée par les deux partis d'opposition, d'instituer une enquête sur la firme Oxygène 9 et ses liens avec des membres du gouvernement.

Dès l'ouverture des travaux de l'Assemblée nationale, hier matin, le député de Saint-Laurent, Jacques Dupuis, a déposé une motion voulant que «le gouvernement du Québec prenne sans délai les mesures nécessaires pour que soit confié à une

instance publique compétente un mandat d'enquête visant à déterminer si des liens privilégiés entre la firme Oxygène 9 et des membres du gouvernement, ou des personnes sous leur autorité, auraient procuré à quiconque des avantages indus à même des fonds publics.»

Après une première fin de non-recevoir, la demande d'enquête a été relancée lors de la période des questions par le chef de l'opposition officielle, Jean Charest, réclamant que la lumière soit faite sur ces affaires et offrant le témoignage de l'organisateur libéral Pierre Bibeau qui, à titre de président de la Société du Parc des Îles, a fait appel aux services d'Oxygène 9

pour obtenir une subvention. Le premier ministre Bernard Landry a réitéré son refus de lancer une enquête. «Nous n'avons pas l'intention, alors qu'aucune loi n'a été violée, de transformer cette assemblée nationale en tribunal ou en inquisition», a-t-il dit.

Pour Jacques Dupuis, le projet de loi sur le lobbying que s'approprie à déposer le gouvernement Landry est «un écran de fumée» pour faire oublier l'affaire Raymond Bréard et celle d'Oxygène 9. Selon M. Dupuis, il ne s'agit pas ici de lobby puisque M. Bréard affirmait au Devoir ne pas faire de lobby. Une enquête permettrait de déterminer si «des amis du premier mi-

nistre» utilisent leurs relations privilégiées pour obtenir des subventions pour leurs clients, a-t-il dit.

M. Dupuis a rappelé les propos qu'a tenus le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Jean-Pierre Charbonneau, lors du conseil national du PQ, quand l'affaire Bréard a éclaté. «On ne joue pas avec les questions qui sont liées à la moralité, l'intégrité et l'éthique», avait dit M. Charbonneau.

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, est venu appuyer la requête de l'opposition officielle, exigeant que l'on confie l'enquête au Vérificateur général.

## Afghanistan

### Première offensive des soldats canadiens

PRESSE CANADIENNE

Afghanistan — Près de 500 soldats canadiens ont déclenché hier leur première offensive majeure dans l'est de l'Afghanistan afin de pourchasser les talibans et les combattants d'al-Qaïda qui sont en déroute après plusieurs jours de bombardements intensifs des forces de la coalition.

Lourdement armés et équipés de gros sacs, les Canadiens se sont rendus dans les montagnes aux sommets enneigés à bord d'hélicoptères américains qui ont volé aux abords du terrain acci-

denté à l'aide d'une technique défensive appelée le vol rasant. Les militaires ont ensuite grimpé dans la montagne par des sentiers. La région avait été lourdement pilonnée avant l'arrivée des troupes.

Les soldats canadiens ont rapidement pris le contrôle d'une crête offrant une vue imposante sur les deux versants de la montagne. Un contingent de soldats d'infanterie américains les ont rejoints à cet endroit. Il n'y a pas eu de victimes ni de prisonniers capturés jusqu'à maintenant, a affirmé un officier.

C'est le lieutenant-colonel Pat

Stogran, commandant du contingent canadien en Afghanistan, qui dirige l'opération «Harpon» dans laquelle environ 500 Canadiens et 100 Américains sont impliqués, ont indiqué des représentants militaires.

Le commodore Jean-Pierre Thiffault a déclaré qu'il s'agissait «d'une opération de combat pour débarrasser la région des talibans et des membres d'al-Qaïda qui résistent toujours dans les grottes et à d'autres endroits dans les régions montagneuses au sud de Gardez». Gardez, qui est située à environ 130 kilomètres au sud de Kaboul,

est la plus grande ville de la province de Paktia.

Les soldats du régiment d'infanterie légère Princess Patricia sont entrés dans la région «facilement et [...] ont atteint l'objectif initial sans aucune difficulté», a déclaré M. Thiffault lors d'un appel téléphonique avec des journalistes d'Ottawa. «Il n'y a pas eu d'opposition ni de contact avec l'ennemi.»

Ces commentaires ont été confirmés sur le terrain par le capitaine de reconnaissance Ryan Lati-novich. «Il y a eu beaucoup moins de résistance que ce à quoi nous nous attendions», a-t-il déclaré.

## EN BREF

### Cloîtrée et claustrophobe

(AFP) — Les pompiers de Madrid ont utilisé la grande échelle mardi soir pour secourir une religieuse cloîtrée qui, apparemment frappée d'une crise de claustrophobie, voulait s'échapper de sa cellule au cinquième étage en se jetant par la fenêtre. La bonne sœur, âgée de 31 ans, avait préalablement jeté un matelas et de nombreux rouleaux de papier toilette dans la rue dans l'espoir d'amortir sa chute. Lorsque les pompiers sont arrivés, elle leur a crié qu'elle était enfermée dans le couvent des Servantes de Marie et qu'elle voulait se sauver en sautant par la fenêtre.

Coccoli  
Maman



BOUTIQUE

Enfants Des Longs Champs

1007, RUE LAURIER OUEST,  
OUTREMONT  
TEL.: 274-2442

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS



Michel David

## Le prix de consolation

**A**u lendemain des élections générales d'avril 1981, René Lévesque avait tenté de neutraliser celle qu'il considérait comme une incorrigible fautive de troubles en lui offrant la vice-présidence de l'Assemblée nationale.

Deux ans plus tôt, il avait vainement tenté d'empêcher Louise Harel d'être élue vice-présidente du PQ; leurs prises de bec continuelles défrayaient la chronique interne du PQ. Cette gauchiste féministe tombait sur les nerfs du premier ministre. À l'époque, les «purs et durs» de l'indépendance étaient plutôt qualifiés de «radicaux», et Mme Harel en faisait partie.

La nouvelle députée de Maisonneuve n'allait pas se laisser museler par cette sinécure. «*Ça m'aurait imposé tout un protocole de fonctionnement non partisan; je préfère de beaucoup demeurer vice-présidente du PQ*», avait-elle expliqué.

La cuisante défaite encaissée au référendum de mai 1980 allait inévitablement entraîner un débat fondamental sur l'option souverainiste, et Mme Harel entendait bien en être. Elle avait qualifié d'«*odieuse*» la décision de faire renverser par un congrès spécial les décisions du congrès national de décembre 1981, dont les délégués avaient résolu qu'une victoire péquiste avec une simple majorité de sièges aux prochaines élections suffirait pour déclarer la souveraineté du Québec.

Quand elle a finalement accédé au conseil des ministres, en septembre 1984, Robert Bourassa, redevenu chef du PLQ un an plus tôt, avait déclaré, plutôt amusé, qu'il s'agissait d'«*une prime à la contestation*». À peine deux mois plus tard, elle quittait le cabinet à la suite des Parizeau, Laurin, Léonard et compagnie pour protester contre le «beau risque».

Elle avait alors expliqué qu'elle désirait récupérer son «*droit de parole*», de manière à poursuivre le combat souverainiste à l'intérieur du parti. «*Ce qui serait vraiment irréparable, à mon avis, ce serait de renvoyer la souveraineté aux calendes grecques*», disait-elle. En conséquence, Mme Harel avait activement participé au putsch contre Pierre Marc Johnson et à son remplacement par Jacques Parizeau.

Au moment où le PQ arrive encore une fois à la croisée des chemins, on peut s'étonner que Mme Harel accepte de renoncer à son droit de parole pour s'installer dans le fauteuil présidentiel, ou elle devra s'imposer la plus stricte réserve sur toute question de nature partisane, tout particulièrement la question constitutionnelle.

C'est d'ailleurs ce devoir de réserve qu'elle a évoqué pour éviter de répondre, mardi, quand on lui a demandé s'il fallait conclure que, dans son esprit, la souveraineté n'était plus à l'ordre du jour. Sérieusement, pensez-vous qu'après en avoir rêvé durant toute sa vie, elle se serait volontairement mise sur la touche si elle avait cru qu'un troisième référendum était encore possible?

Mme Harel a raison d'être fière d'être la première femme à présider l'Assemblée nationale, mais sa nomination n'en a pas moins toutes les apparences d'un prix de consolation. Elle aurait certainement préféré les barricades référendaires à l'arbitrage des débats parlementaires, pour lesquels elle n'a jamais manifesté de goût particulier.

En septembre 2000, son collègue Robert Perreault avait été le premier à jeter l'éponge. Le départ de Lucien Bouchard et l'arrivée de Bernard Landry avaient fait renaître un peu d'espoir, mais il faudrait être aveugle pour ne pas reconnaître que la souveraineté est dans une profonde impasse. Après avoir entrevu la terre promise, il ne sera pas facile de s'enthousiasmer pour le rapatriement de quelques points d'impôt.

La députée d'Hochelaga-Maisonneuve refuse de dire officiellement si elle se représentera aux prochaines élections générales, mais poser la question, c'est y répondre. Quitter volontairement le conseil des ministres pour accéder à la présidence de l'Assemblée ressemble beaucoup à un préavis de départ.

Maintenant que le premier ministre Landry vient officiellement de lever l'interdiction qu'il avait prétendu imposer à la venue de députés bloquistes à Québec, Mme Harel pourra se retirer en ayant l'assurance que son ancien attaché politique et dauphin, Réal Ménard, pourra assurer la relève de façon tout à fait adéquate.

Il arrive assez fréquemment qu'un président de l'Assemblée nationale devienne ministre, mais l'inverse ne s'était encore jamais produit au Québec. Ailleurs au pays, le seul précédent connu est celui de Jeanne Sauvé, qui avait été élue présidente de la Chambre des communes après avoir fait partie du cabinet de Pierre Elliott Trudeau.

Personne ne nie les grands talents de politicienne de Louise Harel, elle qui, sous ses airs doucereux, peut être d'une habileté diabolique. Même ses adjoints ont parfois été déroutés par la complexité de ses manœuvres. On peut contester sa réforme municipale, qui a souvent été marquée au coin de l'improvisation, mais tout ceux qui s'y étaient risqués avant elle avaient échoué.

Elle trouvera sa vie de présidente de l'Assemblée nationale nettement moins mouvementée mais n'aura pas la tâche si facile. Le leader parlementaire de l'opposition, Pierre Paradis, a toujours fait partie de ses secrets admirateurs, mais les libéraux ne lui feront pas de quartier pour autant.

Les fins de mandat, surtout quand elles semblent annoncer une fin de régime, sont toujours éprouvantes pour un président. La perspective du pouvoir — ou d'un long retour dans l'opposition — a inévitablement pour effet d'exacerber les passions, et le thème de l'intégrité, sur lequel miseront les libéraux, peut facilement entraîner des débordements.

Parce qu'elle est la première femme à occuper ce poste, Mme Harel doit s'attendre à ce que sa performance soit évaluée avec plus de sévérité que celle de ses prédécesseurs masculins. C'est sans doute agaçant, mais elle en a maintenant l'habitude.

mdavid@ledevoir.com

Rapport de la commission Séguin

Landry veut s'allier Charest et Dumont  
Marois tentera de convertir ses homologues des autres provincesROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Pour donner suite au rapport de la commission Séguin sur le déséquilibre fiscal, Bernard Landry tentera de convaincre les chefs des deux partis d'opposition de conclure une union sacrée et de faire front commun avec le gouvernement dans une action concertée.

«*Ce qui est important, c'est qu'on s'entende sur des actions communes*», a dit M. Landry en conférence de presse hier. Avec la vice-première ministre Pauline Marois, le premier ministre a livré la première réaction officielle du gouvernement au volumineux rapport dévoilé la semaine dernière.

Prochainement, Bernard Landry rencontrera Jean Charest et Mario Dumont afin de discuter des suites à donner au rapport Séguin. Le premier ministre est resté vague sur la possibilité de tenir un référendum en même temps que les prochaines élections générales afin d'obtenir l'appui de la population sur la principale recommandation de la commission Séguin: le rapatriement de la TPS. Différentes hypothèses de travail seront proposées. Ces actions communes, les chefs de parti pourront les aimer ou ne pas en aimer certaines, prévoit M. Landry. «*Je leur réserve la primeur*», a-t-il dit. S'il s'avérait impossible de s'entendre avec l'opposition, le gouvernement agira seul «*parce que nous nous sentons déjà solidement appuyés par la population du Québec*», a-t-il dit.

Le rapport de la commission Séguin convient tant aux souverainistes qu'aux fédéralistes québécois, a rappelé M. Landry. En conséquence, son gouvernement demande «*une réponse articulée et non pas un rejet du revers de la main*» de la part du gouvernement fédéral, comme l'a fait «*d'une façon cavalière*» le ministre fédéral des Finances, Paul Martin. Se voulant posé, M. Landry se refuse à lever le ton envers Ottawa. «*On ne lance pas la bombe atomique le premier jour de la guerre*», a-t-il dit. En privant le Québec de trois milliards par année de façon récurrente, le déséquilibre fiscal se situe «*au-delà de la politique. On est dans les hôpitaux. On est dans l'éducation, dans les transferts aux plus démunis*», a fait valoir le premier ministre. «*Le mot "chicane" ne peut pas s'appliquer là.*»

De son côté, Pauline Marois prendra le bâton du pèlerin pour faire la tournée de ses homologues provinciaux des Finances afin de discuter des solutions proposées par la commission Séguin ainsi que du «*tableau implacable*» et «*impide*» des relations financières entre le fédéral et les provinces. La ministre d'État à l'Économie et aux Finances a également demandé à ce que ce rapport fasse parti de l'ordre du jour de la prochaine conférence des ministres des Finances, qui se tiendra en avril.

M. Landry et Mme Marois ont reconnu hier que le rapport de la commission Séguin s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la fédération canadienne. Le gouvernement Landry se trouve dans la situation paradoxale de promouvoir une solution pour améliorer le fédéralisme tout en utilisant les conclusions du rapport Séguin pour faire de la «*pédagogie*» afin de promouvoir la souveraineté. «*Mais je pense qu'il faut faire les deux*», a dit Mme Marois.

Bernard Landry a signalé que son gouvernement n'avait pas encore fait son lit entre le transfert de points d'impôt, la position traditionnelle du Québec, et la récupération de la TPS, préconisée dans le rapport. «*On n'a pas encore choisi*», a-t-il dit. Ces options seront discutées avec les autres provinces et, un jour peut-être, avec le gouvernement fédéral, qui pourrait «*avoir des préférences*».

M. Landry n'a pas exclu que le Québec s'adresse aux tribunaux pour contester, en vertu de la Constitution, le pouvoir fédéral de dépenser, une avenue évoquée par la commission Séguin. Ce sont des thèses «*vieilles comme le monde*», a dit M. Landry. Mais il serait plus intéressant d'engager une telle contestation avec d'autres provinces, a indiqué le premier ministre.



La ministre des Finances, Pauline Marois, et le premier ministre Bernard Landry.

## Chrétien rejette les conclusions de Séguin

Ottawa — Le premier ministre Jean Chrétien accuse les provinces de vouloir obtenir plus d'argent d'Ottawa simplement pour pouvoir par la suite réduire leurs impôts.

«*Pendant que les provinces réduisent leurs impôts, maintenant elles voudraient que nous leur donnions l'argent qu'elles ont utilisé pour réduire leurs impôts plutôt que d'utiliser leur propre argent pour leurs propres programmes*», a affirmé hier le premier ministre, qui intervenait pour la première fois dans ce débat depuis le dépôt à Québec, la semaine dernière, du rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal.

Les provinces, le Québec en tête, soutiennent plutôt qu'elles ont besoin de plus d'argent pour faire face aux coûts grandissants du système de santé, dont elles ont la responsabilité.

Le Bloc québécois fait pression sur Ottawa depuis longtemps à ce sujet. Et hier, le chef du Parti conservateur, Joe Clark, s'est également mis de la partie.

«*Le premier ministre sait que les réductions budgétaires unilatérales du gouvernement fédéral ont dévasté les soins de santé et l'éducation au Canada*», a dit M. Clark. «*Elles représentent le fédéralisme prédateur dans sa pire forme. [...] Il y a un déséquilibre fondamental dans notre fédération.*»

Le chef conservateur demande au comité parlementaire des Finances de se pencher sur la question.

Le rapport de la commission Séguin affirme que le gouvernement fédéral engrangera des surplus

considérables au cours des prochaines années, alors que les provinces se retrouveront en déficit parce que leurs dépenses augmenteront. Pour prévenir cette situation, la commission propose à Ottawa de céder les revenus de la TPS aux provinces.

Le Bloc québécois demande au ministre fédéral des Finances, Paul Martin, de s'engager à débattre de cette question avec ses homologues des provinces et de mettre sur pied une commission pour étudier l'ensemble des questions fiscales.

«*Je suis prêt à discuter avec mes collègues des sujets qu'ils veulent aborder*», a répondu M. Martin aux Communautés, en continuant toutefois de nier l'existence d'un déséquilibre fiscal.

Le Bloc tente de gagner l'appui des autres partis d'opposition aux Communautés à cette cause.

«*Cette question n'est pas seulement un problème pour le Québec, mais aussi pour l'ensemble du Canada, qui souffre de la surcapacité financière du gouvernement fédéral*», a souligné le député bloquiste Yvan Loubier.

M. Loubier a tenté de démontrer, au cours d'une conférence de presse, que les finances fédérales ne souffriraient en rien de l'application des recommandations de la commission Séguin.

«*Le fédéral arriverait quand même à s'assurer des surplus de 7,9 à 11 milliards par année*», a-t-il soutenu. «*Il n'y a aucune possibilité que le fédéral ne sombre dans un déficit.*»

Presse canadienne

Élections complémentaires

Le chef péquiste entrouvre la porte  
aux députés bloquistesTrois sièges seront en jeu le 15 avril,  
mais le ministre Levine attendra en aoûtMARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Bernard Landry laissera les militants péquistes, s'ils le souhaitent, se choisir un candidat parmi les élus fédéraux du Bloc québécois pour les représenter à l'Assemblée nationale. À la tête d'un parti qui doit «*panser des blessures*», le premier ministre a adouci sa directive de décembre dernier qui interdisait aux députés du Bloc de se présenter dans des élections au Québec avant l'accession à la souveraineté.

Même s'il ne l'encourage pas, M. Landry ne s'opposera donc pas à la venue du représentant bloquiste de Lac-Saint-Jean-Saguenay aux Communautés, Stéphane Tremblay, qui veut tenter de succéder à Jacques Brassard dans Lac-Saint-Jean. Il annoncera sa conversion péquiste aujourd'hui dans sa circonscription fédérale.

La démocratie

«*Nous allons laisser la démocratie jouer. Mais nous ne souhaitons pas, ni M. Duceppe ni moi, que ce phénomène soit encouragé ou généralisé*», a commenté M. Landry en annonçant la tenue des trois élections complémentaires dans Saguenay, Anjou et Viger. En décembre, M. Landry avait dit que «*les députés du Bloc rentreront au Québec le jour où le Québec entrera à l'Assemblée générale des Nations unies*».

Le départ du Bloc de Stéphane Tremblay, qui représente une «*solution de facilité*» pour le PQ, pourrait toutefois ouvrir une brèche dans la fermeté du Bloc à Ottawa. Par exemple, le vice-président du parti, Pierre Paquette, ferait un candidat idéal pour

le PQ dans Joliette pour prendre la relève de Guy Chevette.

Selon les observateurs, d'autres députés fédéraux souverainistes pourraient éventuellement faire le saut au Québec: Pierre Brien (Témiscamingue), Réal Ménard (Hochelaga-Maisonneuve), Paul Crête (Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les-Basques), Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe-Bagot) et Michel Belhumeur (Berthier-Montcalm).

David Levine

Par ailleurs, le premier ministre Landry a fait savoir que le ministre de la Santé, David Levine, ne sera pas candidat le 15 avril, mais plus probablement en août lors de la prochaine série d'élections complémentaires. Il a répliqué à l'opposition qui réclamait sa présence à l'Assemblée nationale que le chef libéral, Jean Charest, avait attendu sept mois avant de se faire élire au cours des élections générales de 1998.

«*Le Québec entier sait que David Levine est un homme dynamique, et il le prouvera quand le jour sera venu*», a expliqué M. Landry en parlant de la réputation internationale de son ministre.

Le chef libéral, Jean Charest, pense que son opposant a surtout peur de perdre les élections générales. Il continue de les réclamer en soulignant le fait que le Parti québécois a contredit sa volonté de réformer les institutions politiques en refusant de faire élire un ministre non élu et en placardant d'affiches électorales la circonscription d'Anjou dans la nuit de mardi, avant même l'adoption du décret ministériel.

«*Dans la dernière année à peu près, il y aura eu 12 élections partielles sur 125 comtés, près de 10 % des comtés à l'Assemblée nationale. Aussi bien faire une*

élection générale et régler le mandat du gouvernement», pense le chef libéral.

Le gouvernement pourrait faire une place au ministre Levine dans Vachon, une circonscription détenue par le député David Payne. Selon le premier ministre, M. Payne rêve «*depuis très longtemps de diplomatie internationale en Asie*». M. Landry a qualifié de «*théorique*» la possibilité que M. Payne se retrouve délégué commercial à Hong-Kong, tel qu'il serait suggéré dans un document gouvernemental.

Aux urnes!

Le 15 avril, tous les yeux se tourneront d'abord vers la circonscription de Saguenay, que le Parti québécois craint de perdre plus que tout. Dans cette circonscription fortement souverainiste, le PQ a gagné par plus de 10 000 voix en 1998. Il y sera représenté cette fois par Louise Levasseur, la directrice de la Société nationale des Québécois de la Côte-Nord.

La candidate libérale sera Isabelle Melançon, une jeune femme de 27 ans, tandis que l'ADQ sera représentée par François Corriveau, 32 ans, employé à la Ville de Baie-Comeau.

Dans Anjou, où le PLQ a remporté la victoire par seulement quelques dizaines de votes en 1998, le parti de Jean Charest compte sur une femme d'affaires, Lise Thériault. La candidate péquiste, Aude Vézina, est une jeune avocate de 27 ans qui milite depuis dix ans. L'ADQ mise aussi sur la jeunesse avec Nathalie Proulx, une chimiste de 26 ans.

Dans Viger, château fort libéral qui disparaîtra avec la nouvelle carte électorale, le PLQ sera représenté par Anna Mancuso, le PQ par Claude Villeneuve et l'ADQ par Gaetano Giumento.

## LES ACTUALITÉS

Statistique Canada

## Les Canadiens sont insatisfaits de leur système de santé

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Au Canada, le nombre de personnes qui jugent ne pas avoir reçu les soins de santé auxquels ils auraient droit a doublé en deux ans, et triplé depuis 1994, révèle une étude de Statistique Canada qui traduit une nette augmentation de l'insatisfaction populaire par rapport à l'accès aux services de santé.

Dans son dernier *Rapport sur la santé*, diffusé hier, Statistique Canada observe en effet que le pourcentage de Canadiens qui déclarent n'avoir pas reçu des soins de santé jugés nécessaires a grimpé de 4 % en 1994 à 12,5 % en 2000-01. Alors que cette donnée avait toujours oscillé autour de 5 % ces dernières années, le nombre de Canadiens insatisfaits a fait un bond depuis deux ans.

Les Canadiens nomment les listes d'attente et les délais déraisonnables comme principale obstacle à leur accès aux services de santé, ainsi que l'absence de services dans leur région. Ces données sont toutefois le reflet d'une enquête d'opinion. Il est donc impossible de savoir si les besoins évoqués par ces personnes étaient fondés, et quels services étaient en cause.

«C'est clair qu'il s'agit de la perception des gens par rapport à leurs besoins en matière de santé et non d'une mesure réelle des besoins non comblés. Mais ce que l'étude montre, c'est que la perception a changé subitement en deux ans et cela reste une variable importante à considérer pour les décideurs», a expliqué Jean-Maire Berthelot, gestionnaire du groupe d'analyse et de mesure de la santé à Statistique Canada.

Selon les analystes, le bond observé dans l'insatisfaction envers les besoins non comblés pourrait s'expliquer par les multiples réformes et compressions effectuées dans les services de santé de plusieurs provinces ces dernières années.

Chose certaine, des collectes de données réalisées ces dernières années par l'Institut Fraser sur les listes d'attente dévoilées en septembre 2001 révèle que les délais pour les principales chirurgies et autres traitements donnés en milieu hospitalier ont augmenté entre 1999-2000 et 2000-01. Les données recueillies auprès de médecins des 10 provinces de 12 spécialités médicales démontrent que le temps d'attente moyen, entre la première visite chez le médecin et le traitement, a grimpé de 13,1 semaines à 16,2 semaines en un an.

L'allongement des délais serait principalement dû à l'augmentation du temps d'attente entre la première visite chez l'omnipraticien et la consultation chez le spécialiste, qui est passé de cinq à 7,2 semaines. De façon générale, l'Institut Fraser allègue que les plus longs délais d'attente entre le diagnostic et le traitement sont observés en ophtalmologie (28 semaines) et en orthopédie (26 semaines), alors que les plus courts délais sont rapportés en oncologie (cinq semaines) et en radiothérapie (neuf semaines).

EN BREF

## Simard veut bien entendre le recteur de McGill

(Le Devoir) — Le ministre de l'Éducation s'est dit «étonné» de la demande de l'université McGill d'annuler l'ajustement dont elle a fait l'objet lors de la révision de la politique de financement des universités, à l'été 2000. McGill, à laquelle Québec reconnaissait alors un sous-financement de l'ordre de 16 millions de dollars, payables sur une période de 15 ans, a en effet demandé hier devant la Commission de l'éducation que cette clause soit révisée, arguant qu'elle avait été victime d'un traitement injuste. «Nous sommes étonnés des propos de McGill compte tenu du fait que l'établissement a signé un contrat de performance en bonne et due forme et accepté ses conditions», a expliqué hier Nicolas Girard, attaché de presse du ministre Sylvain Simard. McGill, qui avait accepté cette clause par dépit, soutient que d'autres établissements ont reçu des sommes discrétionnaires et réclame son dû. «Le ministre Simard est ouvert à entendre les arguments du recteur Shapiro», a ajouté M. Girard, refusant de commenter davantage.

## L'Ontario fonctionne au ralenti

(PC) — Des examens de conduite automobile ont été annulés, les bureaux émettant les actes de naissance et certificats de décès ont été fermés tandis que les visiteurs du Centre des sciences de l'Ontario se sont cogné le nez à des portes closes hier, alors que des dizaines de milliers d'employés de la fonction publique ontarienne sont tombés en grève. Les 45 000 membres du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario ont débrayé tout juste après minuit. En matinée, ils avaient formé des piquets de grève en face des immeubles gouvernementaux. Dans le centre-ville de Toronto, certains cadres ont été contraints de patienter pendant plus d'une heure avant de pouvoir accéder à leur lieu de travail, ce qui a d'ailleurs poussé la province à réclamer une injonction judiciaire dans le but de prévenir toute autre attente prolongée.

## Le retour d'El Niño dans le Pacifique

(AFP) — Des signes avant-coureurs d'un possible retour du phénomène climatique El Niño dans le Pacifique dans le courant de l'année ont été décelés et sont examinés par les experts de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a déclaré hier un de ses responsables. «Nous décelons de premiers signes à ce stade, mais ils ne vont pas nécessairement se poursuivre et se développer en un épisode El Niño de pleine ampleur», a déclaré Michael Coughlan, directeur de l'action sur le climat de l'OMM, qui a appelé à la vigilance et à la prudence sur tout pronostic futur. «Dans les dernières semaines, nous avons assisté à une série de développements qui suggèrent que la possibilité d'un nouvel épisode El Niño s'est accrue un peu», a-t-il ajouté. «Il est vraiment prématuré de parler d'intensité à ce stade. Nous restons sur l'idée d'un développement d'un El Niño plus tard dans l'année», a-t-il dit.

Population

## Sept députés de plus à Ottawa

Stagnation de sa population oblige, le Québec devra se contenter de ses 75 élus actuels

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le poids électoral du Québec diminuera encore un peu plus alors que le nombre de circonscriptions fédérales passera de 301 à 308 en 2004 et que la province conservera ses 75 sièges. La province aura alors 24,4 % des circonscriptions du pays, contre 24,9 % actuellement.

Les provinces qui feront des gains sont l'Ontario (trois, pour un total de 106), l'Alberta (deux, total de 28) et la Colombie-Britannique (deux, total de 36).

Reste que c'est le Québec dont la représentation démocratique est la plus fidèle à l'importance de sa population au Canada (24,1 %). L'Ontario aura encore, et de loin, la plus grosse députation à Ottawa, mais elle restera aussi la plus désavantagée par cette redistribution, avec 34 % des députés contre 38 % de la population canadienne. La Colombie-Britannique est dans une situation similaire, quoique de moindre amplitude (11,7 % des députés contre 13 % de la population).

Ce sont les provinces des Maritimes qui en tirent le plus avantage. L'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, conserve le même nombre de sièges, soit quatre (ou 1,3 % des 308), alors que sa population ne

représente plus que 0,45 % de tout le Canada. Terre-Neuve, qui a vu sa population fondre de 7 %, conservera ses sept sièges.

Les règles de répartition prévoient d'une part qu'une province ne peut pas avoir moins de sièges à la Chambre des communes qu'au Sénat et, d'autre part, qu'elle ne peut pas avoir moins de sièges qu'en 1985, date de la révision des règles. N'eût été de ces règles, l'Île-du-Prince-Édouard aurait eu un seul siège, le Nouveau-Brunswick, sept (au lieu de dix), Terre-Neuve, cinq (au lieu de sept), et la Nouvelle-Écosse, huit (au lieu de onze). Ces mêmes règles font gagner sept sièges au Québec, qui n'en aurait que 68 autrement.

«Si nous appliquions une formule purement mathématique, le Québec serait la province dont la part des sièges à la Chambre des communes serait la plus près de sa part de la population du pays», a souligné le Directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley. «La distorsion survient dans la province la plus peuplée, soit l'Ontario, dans celles dont la population croît le plus vite ainsi que dans les plus petites provinces ou celles qui voient leur population décroître.»

Le découpage des circonscriptions, qui sera revu dans chaque province, qu'il y ait eu gain de sièges ou pas, sera quant à lui effectué par des commissions indé-

pendantes. Celles-ci tiendront des audiences publiques, soumettront un rapport intérimaire au Parlement pour donner la chance aux députés de s'exprimer mais auront le dernier mot. Le gouvernement n'est censé intervenir à aucun moment dans le processus.

On pourrait s'attendre à ce que la grande région montréalaise reçoive plus de sièges, compte tenu d'une croissance de 3,8 % de sa population. Mais M. Kingsley refuse de faire quelque prédiction que ce soit. «Il ne revient pas au Directeur général des élections d'essayer de deviner où les nouveaux sièges iront. Ça dépendra évidemment d'où se trouve la population.»

Tout scrutin fédéral tenu après le 30 juin 2004 devra se conformer au nouveau découpage.

Par ailleurs, il n'est pas question pour le moment de limiter la croissance de la députation fédérale, croit M. Kingsley, même si plusieurs députés d'arrière-banc se plaignent du peu d'impact qu'ils ont sur les affaires gouvernementales.

«Quand on pense qu'il y a 275 millions de personnes, il y a 534 membres du Congrès et 100 sénateurs, peut-être [y a-t-il lieu de s'interroger], mais je ne crois pas qu'on en soit là en ce moment. Je crois que c'est lorsqu'on attendra des nombres plus importants [que la question se posera].»



Conséquence de l'affaiblissement de son poids démographique au Canada, le Québec n'aura droit à aucun des sept députés que comptera le Parlement après les prochaines élections générales.

Recensement

## Se connaître mieux pour mieux vivre ensemble

Statistique Canada bénéficie d'une réputation enviable à travers le monde

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

On dit que la statistique est la première des sciences inexactes. Mais si certains chiffres sont plus menteurs que d'autres, ceux de Statistique Canada demeurent d'une fiabilité et d'une probité internationalement respectées.

À tel point que l'institution fédérale est maintenant considérée comme l'un, sinon comme le meilleur bureau national du genre dans le monde. La prestigieuse revue britannique *The Economist* lui a accordé deux années de suite la première place de son palmarès sectoriel mondial.

«Sa renommée se justifie d'un point de vue technique», commente le professeur Jean-Guy Prévost, du département de science politique de l'UQAM, spécialiste de l'histoire et de la sociologie des statistiques. Il note que certaines conditions favorisent l'institution canadienne, par exemple la petite taille relative de la population nationale. «Mais bien d'autres pays jouissent de facteurs tout aussi favorables sans avoir atteint le degré d'excellence de Statistique Canada.»

Cette semaine, le bureau révélait que la population canadienne venait de passer la barre symbolique des 30 millions d'habitants malgré un taux de croissance étonnamment bas au cours des dernières années. Ces données proviennent du recensement 2001, la dernière en date des bruto-enquêtes de la machine à en produire tant et plus. Un échantillon exceptionnel d'un ménage sur cinq au pays répond au questionnaire le plus long, abordant tous les aspects de la vie, du travail domestique à la langue d'usage à la maison.

Les origines de l'institution croisent celles du pays, au XIX<sup>e</sup> siècle. Une clause de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique liait le nombre de députés de chaque province aux Communes à l'importance de sa population, mesurée par un recensement renouvelé toute les décennies. Le premier statisticien en chef de Statistique Canada, Charles-Étienne Taché, fut d'ailleurs un des hauts fonctionnaires architectes de la Confédération canadienne.

«Le caractère central du pays a stimulé l'apparition du recensement», dit le professeur Prévost. Il semble finalement constituer un facteur de cohésion pour une population dispersée sur un immense territoire. C'est aussi évidemment une tentative de maîtrise du pouvoir central de cette population à travers la connaissance de ses caractéristiques.»

Il n'y a rien d'innocent. Cet univers de chiffres bétonnés et de données objectives s'avère traversé par des courants politiques, perclus de luttes idéologiques.

Le professeur Prévost donne l'exemple des questions ayant trait aux origines de la population. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le recensement demandait carré-

ment aux citoyens d'indiquer leur «race» d'appartenance. Après la Deuxième Guerre mondiale, les documents ont commencé à parler d'«origines ethniques», dont celle de «canadien» depuis peu. En 1996, l'expression encore plus neutre de «groupes de population» a fait son apparition. «Il s'agit en fait d'une volonté de retracer les minorités visibles sans utiliser le mot», dit Jean-Guy Prévost. On renoue ainsi avec la tentative de mesure quasi raciale de l'entre-deux-guerres, avec toutefois un objectif complètement différent: avant, l'État s'inquiétait de la cohésion du pays devant l'immigration de certaines «races»; maintenant, il s'agit de fournir des outils de lutte contre la discrimination.»

Au fond, les statistiques sont comme les microbikinis brésiliens, qui révèlent beaucoup tout en dissimulant l'essentiel. En France, la logique républicaine interdit de poser ce genre de questions sur les origines dans le recensement. Elle sont jugées propres à stimuler le morcellement identitaire de la nation. Au contraire, ici, les catégories mêmes du recensement sont devenues celles de l'entendement, d'une certaine vision de la réalité canadienne partagée par la population, comme le note encore le sociologue de la statistique. «Pour beaucoup de Canadiens, un francophone, c'est quelqu'un qui parle français à la maison, comme l'affirme Statistique Canada. C'est une conception privée de la langue qui nous vient de la statistique d'État.»

Statistique Canada consulte et teste ses questions longtemps avant de les officialiser. Au dernier coup de sonde, l'an dernier, l'examen portait un peu sur la langue parlée au travail. Il aura tout de même fallu une trentaine d'années de demandes et de consultations pour faire accepter cette perspective.

Le professeur Prévost, lui, retrancherait les demandes portant sur le travail domestique, héritées de pressions exercées par des groupes féministes. Pour lui, le partage des tâches à la maison se documente de manière plus fiable au moyen d'autres types d'enquêtes. «J'ai vu des menaces de boycottage du recensement si le problème du travail domestique n'y était plus inclus. Les statistiques répondent à toutes sortes de demandes et de pressions.»

Au moins, le Canada a échappé aux dérives belges, où les recensements ont été à ce point manipulés par les deux communautés linguistiques que les statistiques nationales sont maintenant fournies par un service de la Banque centrale de Belgique. Aux Pays-Bas, par contre, les recensements ne sont plus nécessaires depuis plusieurs décennies en raison du suivi à la trace des citoyens, toute leur vie durant. La France devrait bientôt cesser la pratique du dénombrement quinquennal de sa population elle aussi. «Notre culture politique, anticentraliste, ne nous permet pas de s'otter de Statistique Canada», conclut le professeur Prévost.

Un univers de chiffres traversé par des courants politiques

## Trudel prépare une politique démographique

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre d'État à la Population, Rémy Trudel, prépare une véritable «politique démographique» pour contrer les problèmes de natalité et d'immigration que connaît le Québec. Pas étonné le moins du monde par les plus récentes données démographiques de Statistique Canada, le ministre Trudel a laissé savoir hier, lors de la période des questions à l'Assemblée nationale, qu'il travaille à trouver une solution globale pour l'ensemble de cette question.

«Nous allons travailler avec des spécialistes, en particulier au cours des prochains mois, pour faire en sorte que l'on redresse la situation, et ce ne sera pas facile parce que c'est une situation qui est vécue par bien d'autres pays», a-t-il expliqué.

En fait, répondant à la demande du premier ministre Landry pour une politique de la natalité, le ministre Trudel y adjoindra sa réflexion sur l'immigration pour accoucher «d'ici la fin avril», dit-on à son cabinet, des «grandes lignes» d'une politique démographique. Cette politique devrait toucher autant à la natalité qu'au problème de la rétention des immigrants au Québec.

En réponse aux questions de l'opposition qui soulignait que le Québec connaît, à 1,4 %, le plus faible taux de croissance de la population de son histoire, le ministre Trudel a expliqué que son gouvernement possédait déjà la meilleure politique familiale au Canada. Pour contrer l'exode des régions, a-t-il ajouté, Québec peut aussi se vanter d'avoir un programme spécialement dédié aux régions-ressources en plus de sa récente politique de la ruralité.

EN BREF

## Le diplomate russe avait bu

(PC) — Le diplomate russe Andreï Knyazev avait bu le jour de l'accident de la route qui a coûté la vie à Catherine MacLean, en plus d'avoir causé de sérieuses blessures à Catherine Doré, l'hiver dernier à Ottawa, a raconté un témoin, hier, à Moscou. Et au moment de heurter les deux femmes avec sa voiture, Knyazev roulait trop vite, a ajouté ce témoin de nationalité russe. Au deuxième jour du procès du suspect, dans une salle d'audience étroite et surchauffée, de nombreux éléments de preuve cruciaux, soumis pour la première fois, ont paru miner la version fournie par Knyazev des faits qui ont précédé la tragédie survenue le 27 janvier 2001 dans une rue d'un paisible quartier résidentiel d'Ottawa. Ruslan Abakumov, officier dans l'armée russe, occupait le siège du passager dans le véhicule conduit par Knyazev, alors que les deux hommes quittaient une partie de pêche blanche à laquelle avaient été conviés plusieurs membres du personnel de l'ambassade de Russie à Ottawa. Il est le seul témoin direct de l'accident, exception faite du suspect et de Catherine Doré, qui a affirmé aux enquêteurs n'avoir aucun souvenir des événements.

LE DEVOIR

## LE MONDE

George W. Bush est furieux

## Deux kamikaze viennent de recevoir leur visa posthume

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le président George W. Bush a fait part hier de son vif mécontentement en apprenant par la presse que deux des auteurs des attaques suicide contre le World Trade Center à New York venaient de recevoir, six mois après les attentats, leur visa d'étudiant aux Etats-Unis.

«Le président est très mécontent. Il veut savoir le comment et le pourquoi de cette affaire, et il veut que cela ne puisse plus se reproduire», a déclaré le porte-parole adjoint de la Maison-Blanche, Scott McClellan, en précisant que M. Bush avait appris cette affaire par la presse et qu'elle était «inacceptable». Il a ajouté que M. Bush avait demandé à son directeur pour la sécurité intérieure Tom Ridge d'œuvrer avec l'attorney général (ministre de la Justice) John Ashcroft pour «immédiatement aller au fond de cette affaire».

L'attorney général a demandé «à l'inspecteur général une enquête sur ces ratés préoccupants des services de l'INS», a-t-on ensuite appris par voie de communiqué.

Mohammed Atta et Marwan al-Chehhi se trouvaient à bord des deux avions de ligne ayant percuté les tours jumelles du World Trade Center le 11 septembre à New York. Tous deux avaient suivi des cours de pilotage aérien dans une école d'aviation en Floride.

L'approbation de leurs visas d'étudiant pilote avait été acceptée le 17 juillet 2001 pour Mohammed Atta et le 9 août, soit un mois avant les attentats, pour Marwan al-Chehhi, mais la notification avait été très lente en raison des retards administratifs des services de l'immigration américains (INS), ont reconnu ceux-ci.

«Il est regrettable que l'école de pilotage reçoive ces papiers si tard», a déploré Russ Bergeron, porte-parole de l'INS à Washington. «Mais la chose importante est de reconnaître que les décisions de changer leur statut ont été faites avant le 11 septembre 2001 et qu'à cette époque l'INS n'avait aucune information à propos de ces gens ni de leurs liens avec le terrorisme.»

## «Un bon gars»

M. McClellan a pour sa part rappelé que dès le lendemain des attentats du 11 septembre, le gouvernement s'était penché sur les problèmes des services d'immigration et avait pris des mesures pour que les documents établis par cette agence «soient archivés sur ordinateur afin que ces données soient accessibles par les autres agences» fédérales américaines.

Le directeur d'une école de pilotage de Huffman, de Venise, en Floride, s'est dit hier «très surpris» d'avoir reçu notification que les visas avaient été approuvés. Selon lui, les deux hommes avaient suivi des cours de pilotage entre juillet 2000 et le 3 janvier 2001.

«Al-Chehhi était un bon gars», s'est-il souvenu, mais Mohammed Atta, considéré comme le responsable de la double opération suicide contre les tours du World Trade Center le 11 septembre, était «désagréable, sans aucun sens de l'humour, et ne montrait aucun type d'émotion».

EN BREF

## Procès pour excision

Paris (AFP) — Le procès de cinq Maliens — un couple, un homme et ses deux épouses — accusés d'avoir fait exciser leurs sept filles entre 1985 et 1989 en France s'est ouvert hier devant une Cour d'assises de la région parisienne. Les cinq accusés encourrent jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle pour «complicité de coups et blessures volontaires par ascendant légitime sur mineure ayant entraîné une mutilation permanente», l'exciseuse elle-même n'ayant pas été retrouvée. Le verdict est attendu demain soir dans un procès où la Ligue du droit international des femmes, la Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles et SOS femmes alternatives se sont portés parties civiles. Chaque année, deux millions de fillettes sont excisées dans le monde, selon l'association Equilibres et Populations. Plusieurs milliers le seraient en France.

## Treize corps sont retirés des décombres du WTC

New York (AFP) — Les corps de onze pompiers et de deux civils ont été retrouvés mardi dans les débris du World Trade Center, a indiqué hier un porte-parole des pompiers de la ville. Selon la procédure habituelle, les cadavres ont été enveloppés dans des draps américains, placés sur des brancards et évacués entre deux rangées de pompiers, de policiers et d'ouvriers du bâtiment au garde-à-vous. Les services médicaux de la ville vont maintenant tenter d'identifier les victimes, notamment grâce à des analyses d'ADN. C'est la plus importante découverte depuis deux mois, a ajouté le porte-parole. Pour l'instant, moins de la moitié des corps des 343 pompiers tués ont été retrouvés. Le bilan officiel de l'attentat de New York, toujours provisoire, est de 2830 morts, dont seulement 755 ont pour l'instant été identifiés.

## 660 condamnations à mort au Rwanda

Kigali (AFP) — Six cent soixante personnes accusées de participation au génocide de 1994 ont été condamnées à la peine capitale par les tribunaux rwandais de fin 1996 à fin 2001, selon la Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LI-PRODHOR). Au cours de la même période, 1795 accusés ont été condamnés à la prison à perpétuité et 2566 acquittés faute de preuves de leur participation au génocide, selon le même décompte. Les tribunaux ont jugé un total de 6454 accusés de génocide au cours de cette période, ajoute la LI-PRODHOR.

Proche-Orient

## Washington reprend l'initiative

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté mardi soir une résolution américaine en faveur de la création d'un État palestinien. Le médiateur Anthony Zinni est attendu dans la région aujourd'hui.

REUTERS

Washington — Désireux de reconstituer un front régional contre l'Irak et soucieux, à cette fin, de se ménager les bonnes grâces du monde arabe, les Etats-Unis ont frappé un grand coup diplomatique au Proche-Orient.

Le jour même de l'arrivée du vice-président Dick Cheney dans la région pour une tournée de 11 pays destinée à expliquer ses intentions vis-à-vis de Bagdad, Washington a fait adopter (dans la nuit de mardi à hier), par le Conseil de sécurité, une résolution historique prônant la coexistence d'une Palestine aux côtés d'Israël.

Pour sa part, le médiateur américain Anthony Zinni est attendu aujourd'hui en Israël pour tenter de mettre un terme à la poursuite des affrontements qui ont encore coûté la vie hier à un photographe italien, premier journaliste victime de la seconde intifada, qui a fait 1400 morts en 17 mois.

Tout en rappelant le droit d'Israël à l'autodéfense, la Maison-Blanche a dit être «très préoccupée» par le nombre croissant de victimes civiles palestiniennes, tuées «délibérément ou non», estimant que cette évolution n'était pas propice au succès de la mission Zinni.

Soldats et blindés israéliens poursuivaient hier leur opération de «nettoyage» à Ramallah, où Yasser Arafat est coincé depuis début décembre, une opération qui non seulement suscite les critiques de la communauté internationale mais provoque aussi des tensions au sein du gouvernement. Tsahal a par ailleurs annoncé hier soir que ses soldats avaient abattu un Palestinien qui tirait sur eux depuis sa voiture, près d'une colonie juive de la bande de Gaza.

Plus d'une quarantaine de personnes, dont le numé-



OSAMA SILWADI REUTERS

Le «nettoyage» de Ramallah se poursuit.

ro deux de la Force 17, la garde prétorienne d'Arafat, ont été tués ces dernières 24 heures dans l'opération de Tsahal à Ramallah, qui a été condamnée par le président de la Commission européenne, Romano Prodi.

Pour sa part, le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine, a invité les Européens à «s'enhardir» et dénoncé l'échec de la politique menée par Israël, consistant à tenir Yasser Arafat pour seul responsable de l'échec des négociations et à mener des «opérations militaires sans limites dans les territoires palestiniens».

Tous les membres du Conseil de sécurité, sauf la Syrie, qui s'est abstenue, ont voté mardi la résolution d'ins-

piration américaine préconisant la coexistence d'Israël et de la Palestine dans des frontières sûres et reconnues. Israël s'est félicité de la clause du texte réclamant «la cessation immédiate du terrorisme et de l'incitation à la violence» tandis qu'un des plus proches conseillers d'Arafat a qualifié la résolution de «positive» parce qu'elle montre que «le monde entier défend un État palestinien». Le monde arabe s'est également réjoui de cette résolution tout en notant son rapport avec les intentions des Etats-Unis vis-à-vis de l'Irak, dont le vice-président Dick Cheney s'est entretenu mardi à Amman et hier au Caire avant de se rendre dans neuf autres pays de la région.

## Ariel Sharon, un homme sous pression

ALEXANDRA SCHWARTZBROD LIBÉRATION

Jérusalem — Que cherche Ariel Sharon? Alors que les chars israéliens continuaient hier soir à occuper le cœur de Ramallah, où trois personnes ont encore été tuées au cours de la journée, la question taraudait hier tous les Israéliens, de droite comme de gauche. Et même le ministre de la Défense, le travailliste Benyamin Ben Eliezer, principal ordonnateur des plans d'invasion des camps de réfugiés palestiniens. Persuadé, comme la plupart des Israéliens, que l'offensive de Tsahal sur la Cisjordanie et Gaza allait s'arrêter aujourd'hui avec l'arrivée de l'émissaire américain Anthony Zinni, Ben Eliezer avait semble-t-il pris la liberté d'ordonner la suspension de certaines opérations prévues, comme des attaques de F-16 ou une prise de contrôle des abords des bureaux de Yasser Arafat.

Cette initiative a rendu Ariel Sharon fou de rage. Au cours d'un cabinet de sécurité, réuni mardi matin pour donner son aval à la mise en œuvre d'un plan de «protection» de Jérusalem, le chef du gouvernement s'en est violemment pris à son ministre de la Défense, accusé d'avoir ignoré le principe convenu de maintenir une «pression militaire constante» sur les Palestiniens, et notamment sur le premier d'entre eux, Yasser Arafat. «Je suis celui qui prend les déci-

sions et dirige les combats!» a déclaré Ben Eliezer, menaçant de démissionner s'il n'était plus en mesure de remplir ses fonctions librement. «Eh bien partez! Mais partez donc et cessez de brandir des menaces!» a rétorqué Sharon. Organisons un vote, nous verrons qui a raison, qui est responsable des décisions, vous ou moi.» Le vote a montré que Sharon avait bel et bien raison et que Ben Eliezer pouvait mettre ses états d'âme dans sa poche. Les deux hommes ont eu un entretien en aparté et le cabinet de sécurité a annoncé comme un seul homme que les opérations militaires sur Ramallah allaient se poursuivre, malgré l'arrivée imminente d'Anthony Zinni, l'émissaire de George W. Bush.

## Le danger partout

Ariel Sharon semble donc avoir décidé de poursuivre imperturbablement, avec ou sans l'approbation de la communauté internationale, le plan qu'il s'est fixé: «nettoyer» les territoires occupés par son armée, «vaincre» les Palestiniens et revenir ensuite à la négociation. Un programme pas forcément contraire aux intérêts d'Anthony Zinni, qui pourrait apparaître d'autant plus comme le sauveur de la région si les attaques de Tsahal cessent peu après son arrivée. Il semble en effet très peu probable que les Américains aient pris le risque de renvoyer Zinni — qui a déjà échoué par deux fois — sans prendre un minimum de garanties. Hier,

tout en se réjouissant de la résolution de l'ONU sur l'existence d'un État palestinien, les dirigeants palestiniens prévenaient qu'ils ne discuteraient pas de trêve tant que les chars ne se seraient pas retirés de Ramallah. Si les actes et les discours d'Ariel Sharon semblent parfois si contradictoires, c'est parce que l'homme est aujourd'hui l'objet de pressions contraires émanant à la fois de sa droite et de sa gauche, de l'opinion publique israélienne et de la communauté internationale.

Le vote «surprise» de la résolution de l'ONU lui a montré que le danger pouvait venir de partout. Un de ses porte-parole a ainsi admis hier que son pays n'avait pas été consulté par les Etats-Unis. «Si on nous avait demandé notre avis, nous aurions sans doute tenté de formuler différemment ce texte», a-t-il reconnu. Ariel Sharon doit ainsi donner l'impression à la droite que lui seul décide, tout en laissant espérer à la gauche qu'un processus politique est prévu après l'offensive militaire, comme le réclame une majorité d'Israéliens. Ariel Sharon tape peut-être d'autant plus fort aujourd'hui qu'il sait très bien qu'il va devoir faire des concessions demain», analysait hier un responsable israélien.

L'histoire récente montre que les coups de force dans les territoires entraînent quasi systématiquement des attaques terroristes en Israël, lesquelles appellent des ripostes. «Attention, l'humiliation sème la haine», prévenait ainsi hier un éditorial de Haaretz.

## Mugabe est déclaré vainqueur

L'Occident proteste, l'Afrique accepte

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Les pays occidentaux ont dénoncé hier dans leur ensemble la réélection du président zimbabwéen Robert Mugabe dans des conditions «ni libres ni justes», en opposition à l'Organisation de l'unité africaine, qui l'a estimée «crédible».

Le président sortant a été déclaré réélu hier face au chef de l'opposition, Morgan Tsvangirai, qui a rejeté le résultat du scrutin. Mugabe, au pouvoir depuis 22 ans, a été réélu pour six ans avec 56,2 % des voix, contre 41,9 % à M. Tsvangirai, a annoncé le responsable de l'organisation de l'élection, Tobaiwa Mudede. M. Mugabe a obtenu 1 685 212 voix, contre 1 258 401 à M. Tsvangirai.

Morgan Tsvangirai, président du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), a aussitôt rejeté ce résultat en dénonçant des fraudes massives, commises, selon lui, au cours de l'élection qui s'est tenue du 9 au 11 mars. «Le peuple du Zimbabwe sait que les résultats de cette élection annoncés par l'organisateur du scrutin ne reflètent pas la volonté de la population, a déclaré M. Tsvangirai. Le MDC ne les accepte donc pas.»

Le MDC accuse le pouvoir d'avoir cherché à freiner

le vote dans les zones urbaines favorables à l'opposition en réduisant le nombre de bureaux de vote, qui ont en revanche été multipliés dans les campagnes, soutenant traditionnellement M. Mugabe.

Les pays occidentaux, Grande-Bretagne et Etats-Unis en tête, ont estimé que cette élection n'avait été ni libre ni juste et que la victoire de M. Mugabe avait été obtenue après une campagne électorale marquée par la violence et les intimidations.

L'Afrique du Sud et les autres pays voisins du Zimbabwe ont en revanche entériné la victoire de M. Mugabe. Et la mission de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a estimé de son côté qu'en «général, l'élection a été transparente, crédible, libre et juste» en se basant sur son observation «pendant le vote, la vérification et le dépouillement» des bulletins, «le processus sur le terrain et les réalités objectives».

La délégation des Etats de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a estimé que le résultat «reflète vraiment la volonté du peuple du Zimbabwe». Des parlementaires de la Tanzanie et du Kenya ont également reconnu l'élection tandis que le Nigeria fera connaître sa position aujourd'hui. La SADC a cependant affirmé que l'élection ne cor-

respondait pas «aux règles» de cette organisation.

Le Canada a des doutes sur le bon déroulement de l'élection mais attendra le rapport des observateurs internationaux du Commonwealth avant de juger, a indiqué hier le premier ministre Jean Chrétien lors de la séance des questions à la Chambre des communes. «Cela n'a pas l'air bon, a-t-il dit au sujet de la façon dont les élections se sont déroulées, mais nous devons suivre le processus et attendre le rapport des observateurs avant de tirer des conclusions.» Un député de l'Alliance canadienne, John Reynolds, venait de demander au premier ministre s'il entendait donner suite à ses promesses de sévir contre le Zimbabwe si ce pays ne respectait pas la démocratie.

Mardi, des observateurs indépendants avaient dénoncé de nombreuses irrégularités dans le scrutin, précédé par des violences qui ont fait 33 morts, dont une majorité d'opposants, depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Ces observateurs citent bourrage d'urnes, intimidations et agressions contre des agents électoraux du MDC, augmentation inexplicable du nombre de votants et de la participation dans les campagnes ainsi que diminution du nombre de bureaux de vote dans les grands villes, généralement acquises au MDC.

## L'«Afghane aux yeux verts» a été retrouvée

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le magazine de reportages photographiques National Geographic a retrouvé «l'Afghane aux yeux verts», dont le portrait avait fait le tour du monde en 1985, et va consacrer son numéro d'avril à cette mère de famille aujourd'hui âgée de 30 ans. En 1984, lors de la prise du cliché publié l'année d'après, l'orpheline d'un camp de réfugiés avait 12 ans et des yeux verts pénétrants. Sa photo, en couverture du célèbre magazine américain, est devenue le portrait le plus connu publié par le journal en 114 ans d'existence, a indiqué National Geographic dans un communiqué.

«C'est sans nul doute l'image la plus mémorable que nous ayons jamais publiée», a indiqué William Allen, rédacteur en chef du journal qui tire à dix millions d'exemplaires. Dix-huit ans et une autre guerre plus tard, Steve McCurry, 51 ans, le photographe qui avait immortalisé le regard de Sharbat Gula, a retrouvé la jeune femme dans une région isolée de l'Afghanistan, mariée et mère de trois enfants.

Alors qu'en 1984, faute d'interprète, le photographe n'avait pas noté le nom de la jeune fille rencontrée dans un camp de réfugiés de Nasir Bagh, au Pakistan, l'équipe de National Geographic a recouru cette fois-ci à plusieurs techniques d'identification, y compris la recon-



REUTERS

naissance de l'iris, pour retrouver la jeune femme. Le journal a par exemple utilisé les logiciels de la société Iridian Technologies pour comparer l'iris des deux photographies à 18 ans d'écart et déterminer l'identité de la jeune femme. «Je suis sûr à 100 % que Sharbat Gula est la jeune Afghane que j'ai passé 17 ans à rechercher. Son regard est aussi envoûtant qu'il l'était à l'époque», a déclaré Steve McCurry, qui était déjà re-

tourné deux fois en Afghanistan en 1992 et 1997 à la recherche de son modèle. Il a précisé que la jeune femme n'avait jamais vu son portrait qui était à ce point devenu une icône. Il a raconté avoir reçu, à propos de cette photo, d'innombrables lettres de gens voulant envoyer de l'argent à la jeune fille, l'adopter, voire l'épouser. «Une sculpture a été faite à partir de son image. Un autre a tissé son portrait sous la forme d'un tapis. Plus que tout cela, son visage a inspiré nombre d'Américains qui, ces dernières années, sont allés travailler avec les organisations d'aide en Afghanistan et au Pakistan», a affirmé le photographe.

Le numéro d'avril du magazine sera consacré à l'histoire de Sharbat Gula, avec des clichés de son visage sous le même angle qu'en 1984. «Son histoire est une métaphore de celle de tous les réfugiés», a résumé le rédacteur en chef. Un documentaire d'une heure sur ces retrouvailles doit être diffusé aux Etats-Unis demain par la chaîne MSNBC et sera aussi programmé sur la chaîne internationale du magazine.

La National Geographic Society a par ailleurs créé un fonds pour contribuer à l'éducation des jeunes filles afghanes. Ce fonds coopérera avec des organisations non gouvernementales et les autorités locales sur le terrain pour mettre en place un projet d'aide dans ce domaine.

## É D I T O R I A L

## Riopelle, homme et artiste

Jean-Paul Riopelle, l'homme, n'est plus, mais son œuvre lui survivra. Ainsi va l'histoire, celle des grands artistes autant que celle des personnalités politiques ou scientifiques. Les hommes naissent, chacun poussé par son destin, certains se satisfont de vivre, d'autres se font bâtisseurs d'absolus. Jean-Paul Riopelle fut le plus grand peintre de l'histoire contemporaine canadienne, le plus excessif aussi. L'art lui doit beaucoup, et nous tous lui devons aussi quelque chose.

**D**e tous les artistes qui ont signé le manifeste *Refus global* en 1948, Jean-Paul Riopelle est celui qui parvint avec le plus d'efficacité à percer le très exigeant milieu de l'art. Par son talent, son impatience ou sa détermination, il s'est imposé comme l'un des peintres les plus puissants de sa génération. Il n'était pas le seul, le premier ou même le plus original, mais il a su s'inscrire parfaitement, de façon forte et personnelle, dans le courant révolutionnaire de la peinture non figurative qui balayait les capitales du monde au milieu du siècle dernier.

Dès la fin des années 40, Riopelle transporte ses pénates en France, où il se lie d'amitié avec des artistes et poètes qui, comme lui, veulent vivre pleinement l'effervescence de l'après-guerre. Certains sont jeunes, d'autres moins, mais tous combattent dans l'angoisse ou l'allégresse pour imposer une nouvelle vision de la place de l'art dans la société. De son côté, Riopelle est séduit par la pensée du courant surréaliste dont le pape, le poète André Breton, rejette avec excès... tous les excès de ses contemporains, à droite comme à gauche. Riopelle, qui n'a que 24 ans, emprunte à Breton, 51 ans, sa soif de vivre et de tout refaire en même temps que sa vision de l'acte créateur qui doit être spontané, «gestuel», selon l'appellation parisienne.

Pendant ce temps, de l'autre côté de l'Atlantique, dans la tranquille ville de Montréal, le conformisme religieux autant que politique et culturel impose toujours sa loi. En 1948, la diffusion de *Refus global*, manifeste inspiré du mouvement surréaliste et au bas duquel Riopelle appose sa signature, perce une brèche fatale dans la tradition artistique et annonce l'entrée définitive du Québec dans la modernité.

Amoureux de la nature, Riopelle s'en inspirera tout au long de sa carrière, même pour peindre ses tableaux les plus abstraits, qui le rendront riche et célèbre. Un demi-siècle plus tard, son œuvre fait désormais partie du patrimoine mondial. Ses toiles se retrouvent dans plusieurs musées d'Europe et d'Amérique, aux côtés des plus grands de cette riche époque et dont certains ont aussi été ses amis: les Miró, Pollock, Giacometti, pour ne nommer que ceux-là.

Au Canada et au Québec, Riopelle trône en haut de la pyramide. Comme tous les grands créateurs, il n'a cru qu'en lui-même, en la force de son art, pour traverser une existence à laquelle il a tout donné et qui le lui a bien rendu.

L'homme est parti, l'œuvre lui survit, et un seul regret vient à l'esprit: le peu de place faite par notre système d'éducation à l'histoire de l'art. Des œuvres comme celles de Riopelle ou de Pollock, des courants tels l'automatisme au Québec, l'*action painting* aux États-Unis, le cubisme en France ou le constructivisme en Russie, 30 ans plus tôt, ont transformé notre perception du monde. Voilà qui mérite d'être connu de chacun, quelle que soit sa classe sociale ou son choix de carrière. Or, si *Refus global* a marqué son temps, ses auteurs et ceux qui leur ont succédé n'ont pas encore gagné cette autre grande bataille contre l'obscurantisme à l'âge du numérique.

jrsansfacon@ledevoir.ca

## L'ONU, enfin

**L**a résolution de l'ONU qui propose la création d'un État palestinien est historique à plus d'un égard. Tout d'abord parce que c'est la première fois que les États-Unis prennent une telle initiative. C'est également la première fois, depuis que le président Bush s'est installé à la Maison-Blanche, que les républicains se décident à redonner la préséance à la diplomatie, après des mois et des mois d'une politique qui, au fond, n'en était pas une puisqu'elle s'était fondue dans l'indifférence que Bush et les siens avaient affichée pour ce dossier. C'est une première, enfin, car cette résolution a été conçue et proposée par les Américains sans que ces derniers n'aient au préalable consulté les Israéliens.

Elle est historique et s'avère aussi très surprenante. Que l'administration Bush ait pris une telle initiative révèle en effet un certain ras-le-bol de la politique au forceps que suit de manière maladroite le premier ministre Ariel Sharon. En effet, contrairement à ce dernier, les États-Unis ont profité de cette proposition pour saluer les efforts déployés par le prince saoudien Abdallah. Soit dit en passant, on notera que la Syrie, membre du Conseil de sécurité de l'ONU, s'est une fois de plus permis de jouer les empêcheurs de tourner en rond en s'abstenant de voter en faveur du texte proposé et amendé par d'autres.

Ce faux pas des Syriens laisse peut-être présager un retour au plan original du prince Abdallah lors du sommet des pays arabes, qui se tiendra à Beyrouth dans une dizaine de jours. En ayant refusé de voter une résolution qui reconnaîtrait l'État palestinien, les Syriens ont récolté une volée de bois vert de la part des autres nations arabes. Or il se trouve que ce sont ces mêmes Syriens qui avaient convaincu les 22 ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe, réunis la fin de semaine dernière au Caire, d'édulcorer le plan Abdallah.

En attendant, il est fort probable, voire souhaitable, que les discussions qui ont cours au sein du cabinet Sharon vont se poursuivre. Après que le ministre Peres eut confié, il y a moins d'une semaine, être effrayé par la politique suivie actuellement, voilà que le ministre de la Défense, Benyamin Ben-Eliezer, s'est permis à son tour une polémique avec Ariel Sharon. L'origine de cette querelle? En prévision de la mission qu'amorce aujourd'hui l'envoyé spécial américain Anthony Zinni, le patron des forces militaires avait ordonné la suspension d'un certain nombre d'activités militaires dans les territoires occupés. Cela a provoqué la fureur de Sharon, qui a abusé du pouvoir de dernière instance qui revient à sa fonction pour contrecarrer les plans d'Eliezer. De cet épisode, on retiendra qu'après le chef de la diplomatie, le ministre de la Défense a jugé opportun de modifier les plans de Sharon. À ce propos, c'est ce même ministre qui a exprimé son souhait que des élections soient tenues l'automne prochain.

Cela posé, c'est à se demander si Sharon va comprendre le message clair que l'ONU, les États-Unis et les ministres importants de son propre gouvernement lui ont envoyé en moins d'une semaine. La réponse? Il est trop va-t-en-guerre pour obtempérer.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## LETTRES

## Le cyborg

Dans *Le Devoir* du 4 mars, un grand titre a attiré mon attention: «En 2009, il n'y aura plus de distinction claire entre les humains et les ordinateurs», selon un écrivain américain, Ray Kurzweil. On se demande quels sont les critères sur lesquels l'auteur appuie cette affirmation. Il n'est pas le seul à parler du cyborg, un humain qui a évolué à un niveau supérieur à l'humanité actuelle grâce à la technologie.

Mais parler d'un être futur supérieur à l'humanité actuelle suppose que la technologie du XXI<sup>e</sup> siècle est une force qui dépasse le cerveau humain alors que c'est ce cerveau même qui a produit la technologie et des ordinateurs si puissants.

Comment un être créé par le cerveau humain peut-il être plus puissant que l'homme qui l'a conçu? Comment le plus peut-il procéder du moins?

C'est plutôt troublant de voir noir sur blanc une hypothèse semblable. Les valeurs fondamentales de la vie et son principe spirituel, Dieu, de progrès de chacun vers le bien, la vérité et l'amour, n'entrent pas en jeu dans cette vision de l'homme, mais on y sent profondément enfoui un orgueil fou.

L'homme créateur se détache de son créateur, veut oublier qu'il est créature finie, aux limites bien définies. On se croirait dans le monde d'Orwell, où l'être humain devient une marionnette entre les mains de savants qui le conditionnent au bonheur par des moyens mécaniques.

Il est fort pénible de penser qu'on se donne la peine d'écrire qu'il pourrait ne plus y avoir de distinction entre les humains et les ordinateurs dès 2009 alors que l'être humain a tellement plus besoin de valeurs spirituelles que d'ordinateurs pour se réaliser pleinement,

vaincre la haine et connaître l'amour vrai. C'est tellement pénible que je me pose cette terrible question: comment un être doué d'un talent d'écrivain, compétent dans son métier comme Kurzweil, peut-il prédire avec joie la réalisation d'un cyborg au XXI<sup>e</sup> siècle alors qu'une telle évolution de l'homme équivaldrait à sa destruction dans sa nature même?

Il faut répondre à la thèse de Ray Kurzweil non par «la fascination critique» mais par une dénonciation de l'inconscient pénétré d'instinct de puissance et d'arrogance de l'auteur. La pensée vitale, le respect de la nature limitée de l'homme et de son désir infini d'amour, cela dépassera toujours les ordinateurs de cent coudées. Kurzweil demeure aveugle à ce fait évident.

Claire Lagacé  
Saint-Faustin-Lac-Carré, 7 mars 2002

## Une phrase tellement laide

Le 5 mars dernier, un animateur de radio m'a tenu en éveil une partie de la nuit. Juste avant de roupiller, cet individu a prononcé quelques mots, une toute petite phrase qui m'a fait sursauter et empêché de dormir. Cette toute petite phrase est tellement laide. «Pis si t'es pas content, retourne donc dans ton pays, d'abord!», a-t-il dit à un homme qui avait un accent arabe.

En entendant cela, j'ai été abasourdi et profondément choqué! Comment un animateur de radio soi-disant sérieux peut-il prononcer des paroles aussi graves? Je vous entends me dire que non, ce n'est pas si grave, on entend ça presque tous les jours, etc.

Qu'est-ce que vous pensez que les Serbes disaient aux Albanais au tout début du conflit en ex-Yougoslavie en se chamaillant? Et en Palestine? Et en Israël? «Toi mon maudit [placez le nom de l'ethnie de votre choix], si t'es pas content, retourne donc dans ton pays!» Cette

phrase exprime un sentiment raciste profond chez les gens qui la prononcent. Elle est un germe de conflit, de guerre.

J'ai toujours pensé que je vivais dans un pays où les gens sont tolérants et accueillants face aux immigrants. Où la paix et la liberté étaient immuables, installées pour toujours. Quand j'entends des phrases comme celle-là, prononcées par un animateur de radio à des milliers d'auditeurs, j'ai peur. Je ne puis donc me taire.

Je ne peux accepter qu'un concitoyen vienne mettre en péril la relative paix sociale de mon pays en émettant des propos racistes de la sorte. Vous aussi, indignez-vous! N'acceptez jamais ces paroles! Faisons la promotion de la paix.

Jean De Carufel  
Joliette, 9 mars 2002

## L'espéranto, un outil facile et souple

Dans son texte publié le 6 mars dernier sur «la réussite exceptionnelle» de l'euro, Richard Guay, ex-délégué général du Québec à Bruxelles, affirme que «l'anglais est devenu l'espéranto du monde contemporain. Il a donc supplanté toutes les autres langues, y compris le français».

Supplanté... C'est bien mal savoir quel a toujours été le but des espérantistes. Supplanté... Il ne s'agit pas de supplanter quoi que ce soit, au contraire, ni de donner à un peuple ou à un groupe linguistique un avantage indu sur les autres, ce que l'usage de l'anglais procure aux anglophones, mais de proposer à tous un outil facile, souple, voire amusant à utiliser, pour échanger de manière égalitaire.

Sylvain Auclair  
Société québécoise d'espéranto  
6 mars 2002

## LIBRE OPINION

## Le nez collé sur la vitre

CLAUDE MORIN  
Ex-ministre des Affaires  
intergouvernementales du Québec

**L**es adversaires du PQ l'ont longtemps accusé de négliger l'économie, d'être interventionniste, d'imposer une trop lourde taxation, etc. Or l'économie du Québec se porte bien; la population demande et appuie l'intervention de l'État; le fardeau fiscal a diminué; les finances publiques sont saines, même si la commission Séguin vient de démontrer la perversité, à terme, du déséquilibre Québec-Ottawa.

De façon générale, le pragmatisme du PQ le situe au centre de l'échiquier politique. Voilà qui embête les libéraux provinciaux.

Pour se démarquer de manière constructive, ils pourraient proposer des approches originales. Cependant, ou bien ils n'en ont pas, ou bien elles sont déjà appliquées. Plus inquiétant, celles qu'ils osent parfois avancer se révèlent artificielles sitôt annoncées (comme leur projet de financer la santé en diminuant les subventions aux entreprises, alors qu'il s'agit souvent de crédits d'impôt ou de prêts) ou saugrenues et incohérentes (comme leur référendum sur les «défusions»).

Faute de projets à défendre, les libéraux pratiquent donc la dénonciation démagogique et simpliste de lacunes sectorielles. Mais ces pseudo-scandales ont une fâcheuse tendance à devenir moins pertinents pour peu que la réalité s'améliore et que des comparaisons avec l'extérieur les relativisent.

Il faut alors trouver d'autres causes d'indignation. C'est ainsi que la députation de Jean Charest passe son temps en quête de «bittes», au gré des événements, sans plan

d'ensemble, exploitant des cas individuels. Par le bruit qu'ils font en condamnant toutes les politiques gouvernementales ou en se mettant à la remorque de situations sorties de leur contexte, les libéraux comptent esquiver la difficile et courageuse obligation d'offrir leurs propres solutions.

Par la méthode du cas par cas, ils espèrent plutôt fixer l'attention critique du public non pas sur leur programme, inexistant, mais sur des faits divers ou des situations symboliques présumées juteuses, par exemple dans le régime hospitalier ou le réseau scolaire.

Le succès d'une telle stratégie suppose toutefois que le PQ se laisse lui aussi entraîner dans la valorisation inconsidérée des cas particuliers et qu'il se consacre essentiellement à la gestion courante des affaires ordinaires: de la sorte, il serait plus vulnérable lorsqu'on évaluerait son bilan à partir de tout ce qui peut mal fonctionner ici ou là, quelque part au Québec, que le gouvernement en soit responsable ou non.

Par contre, la stratégie libérale s'effondre en bonne partie si la conjoncture (ou le gouvernement lui-même) introduit dans le débat politique des sujets d'envergure plus large, de portée moins immédiate peut-être, mais d'intérêt certain.

Les libéraux ont fait de leur mieux pour que cela n'arrive pas, du moins à cause d'eux, à propos du dossier constitutionnel, où ils souhaitent que leur position mollassonne empêchera l'irruption sur la scène électorale de discussions de fond sur le fédéralisme impérial d'Ottawa, auquel ils ne paraissent pas particulièrement hostiles.

Car les questions liées à ce thème mobilisent les partisans du PQ et alertent les autres

nationalistes. Elles rappelleraient aussi un souvenir inopportun: dans son unique tentative fédérale-provinciale, leur chef, alors ministre fédéral, s'est distingué (!) par son zèle à réduire la portée déjà faible de l'Accord du lac Meech dans le but de rassurer un Canada anglais qui lui a quand même fait faux bond...

Pas étonnant, donc, que les libéraux se soient tout de suite opposés à l'idée du premier ministre de tenir, en même temps que les élections, un référendum sur autre chose que la souveraineté.

Cela, ils le savent, pourrait les amener sur un terrain où ils sont mal à l'aise et remettrait à leur juste place les dossiers sectoriels négatifs qu'ils brandissent chaque jour.

Au fond, le PLQ est, sous Jean Charest, devenu un parti sans vision, peu stimulant. Ses réflexes québécois sont émoussés et, curieusement, il fait preuve de moins d'imagination, de créativité et d'énergie que le gouvernement qu'il voudrait bien remplacer, pourtant au pouvoir depuis quelques années. Ce doit être cela, l'usure de l'opposition.

La proposition du premier ministre n'est pas non plus une simple astuce; elle tient plutôt du devoir d'État. En effet, penser à l'avenir autrement que le nez collé sur la vitre est exactement ce qu'il faut ces temps-ci au Québec. Il est même grave que certains blâment le gouvernement qui tente de le faire.

On a dit que la proximité des élections générales rend le projet de référendum suspect et improvisé. Mais, au fait, les élections sont-elles si imminentes?

En tout cas, on devine pourquoi les libéraux souhaitent qu'elles aient lieu rapidement: plus le temps passera, plus le public constatera le vide sidéral de leur approche.

## IDÉES

# Il est urgent de se doter d'une politique québécoise du patrimoine

*Les mesures de protection en place, trop souvent transgressées, ne parviennent pas à assurer l'intégrité d'édifices ou de sites patrimoniaux*

LOUISE DUSSEAU-LETOCHA

Présidente d'Heritage Montréal

PHYLLIS LAMBERT

Fondatrice du Centre canadien d'architecture

**L**e 27 février dernier, *Le Devoir* publiait un article faisant état de certaines préoccupations face aux questions urgentes en matière de protection et de gestion du patrimoine architectural au Québec. L'article citait également des exemples d'activités concrètes menées ailleurs dans le monde par les gouvernements et les administrations publiques. Dès le lendemain, un éditorial du *Devoir* s'attardait plus spécifiquement sur la responsabilité du gouvernement à l'égard des richesses de notre passé. Nous voulons ici préciser notre pensée, décrire les principaux enjeux à long terme en matière de protection du patrimoine et énoncer des pistes d'action à mener à très court terme. En effet, le temps presse, et, faute d'une attention adéquate et immédiate, bien des éléments de notre patrimoine sont menacés d'une disparition irrémédiable.

Tout d'abord, nous ne voulons pas laisser l'impression que rien ne se fait au Québec. Il y a lieu de reconnaître la valeur d'initiatives particulières, comme l'action québécoise sur certains biens du patrimoine

**Le patrimoine architectural, paysager et archéologique de Montréal demeure encore extrêmement riche et diversifié**

religieux, et de souligner les intentions énoncées par la ministre de la Culture et des Communications, Diane Lemieux, en ce qui concerne la relance des inventaires et la nomenclature des biens culturels classés. Nous sommes aussi conscients que des gestes concrets ont été faits, notamment, à Montréal, le classement du restaurant Le 9 de l'ancien magasin Eaton et le travail en cours en vue de mettre en place un régime global de protection et de mise en valeur du mont Royal.

Cependant, la réalité nous rappelle constamment qu'afin d'éviter que la perte de biens

patrimoniaux se poursuive, il est urgent de mettre en place un véritable cadre de protection, de gestion et de mise en valeur du patrimoine. Une telle mesure aurait le mérite de clarifier le partage des responsabilités publiques et favoriserait l'harmonisation des lois, règlements et normes d'application entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal ainsi que les sociétés et instances parapubliques. L'exemple suivant illustre bien le manque de cohérence actuel. Sur le mont Royal, dans un site du patrimoine, le gouvernement fédéral a vendu en 1999 la Ferme sous les Noyers, ancien quartier général de l'armée, à un promoteur qui a remplacé ce site historique par des condos sans que le gouvernement du Québec n'intervienne. Une situation semblable ne risque-t-elle pas de se reproduire, dans les négociations en cours entre un organisme associé à la Caisse de dépôt et une société du gouvernement fédéral, en ce qui concerne l'achat des espaces verts adjacents à Habitat 67 pour y construire des tours résidentielles? Un tel projet menace la relation visuelle qui existe entre ce monument d'architecture moderne et le fleuve, ses îles et le Vieux-Port.

Ce ne sont pas là les seuls exemples du manque de cohérence dans le partage des responsabilités en matière de gestion du patrimoine. Au centre-vil-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

En ce moment même dans le Vieux-Montréal, arrondissement historique depuis 1964, l'intérieur d'un bien public de grande valeur patrimoniale, soit l'ancien palais de justice (édifice Cormier), fait l'objet de rénovations majeures par une société d'État.

le, il y a quelques semaines, l'ancien YMCA, construit en 1912 et situé dans l'aire de protection du Mount Stephen Club, monument historique classé, a été réduit en poussière. Ce geste malheureux résulte d'autorisations données par des instances ne détenant pas les connaissances scientifiques nécessaires pour juger des solutions proposées par le promoteur. Par ailleurs, en ce moment même dans le Vieux-Montréal, arrondissement historique depuis 1964, l'intérieur d'un bien public de grande valeur patrimoniale, soit l'ancien palais de justice (édifice Cormier), fait l'objet de rénovations majeures par une société d'État — la Société immobilière du Québec (SIQ) — sans qu'un mécanisme indépendant et statutaire du ministère de la Culture et des

Communications ne soit en place pour veiller aux intérêts du patrimoine. Que se passera-t-il dans le cas du projet immobilier sur l'Îlot Balmoral (site de la future salle de concert de l'OSM), où se trouvent deux bâtiments commerciaux inscrits au registre des biens culturels du Québec, dont la réalisation sera de nouveau confiée à la SIQ?

Au delà de ces exemples, le patrimoine architectural, paysager et archéologique de Montréal demeure encore extrêmement riche et diversifié. Cependant, une très faible proportion de ce patrimoine jouit d'un réel statut de protection. Or les mesures de protection en place, trop souvent transgressées, ne parviennent pas à véritablement assurer l'intégrité d'édifices ou de sites patrimoniaux. Les événements récents

entourant la tentative de transformer la maison Notman en hôtel sont une illustration de cette situation symptomatique. Ce monument classé, de même qu'un jardin et un bâtiment ayant autrefois abrité un hôpital qui sont partie intégrante de ce site historique, n'a pu être protégé que grâce à une mobilisation populaire soutenue.

Ces problèmes ne devraient plus se présenter de nos jours. Depuis 25 ans, le Québec réfléchit sur des façons de se donner un régime efficace et rigoureux de protection et de mise en valeur du patrimoine. Ainsi, en 1976, le ministre de la Culture, Jean-Paul L'Allier, publiait un livre vert intitulé *Pour l'évolution de la politique culturelle*, dont un chapitre entier, consacré au patrimoine, proposait des mesures novatrices et concrètes telle la mise en place d'une régie du patrimoine. Puis, en 1991, la politique culturelle adoptée par l'Assemblée nationale soulignait de nouveau le besoin de doter le Québec d'une politique du patrimoine. Pourtant, ce n'est qu'en 1999 que la ministre de la Culture et des Communications a constitué un groupe-conseil présidé par Roland Arpin pour préparer les bases d'une politique moderne en la matière.

Rédigé après d'importantes consultations menées auprès de spécialistes et d'organismes expérimentés en patrimoine, le rapport du groupe-conseil (rapport Arpin) a été publié le 15 novembre 2000. Même s'il peut encore être amélioré, cet imposant document constitue une base sérieuse à laquelle le gouvernement ne semble malheureusement pas prêt à donner suite. On attend donc toujours que le gouvernement du Québec produise un projet de politique du patrimoine qui puisse être commenté et adopté.

C'est donc dire qu'il est grand temps d'instaurer des mécanismes rigoureux de sauvegarde afin d'assurer la cohérence et la qualité des interventions de conservation du patrimoine, privé comme public, au lieu du cas par cas, qui est encore trop souvent la règle à Montréal comme ailleurs au Québec. Il est aussi grand temps d'adopter une attitude préventive et dynamique en mettant fin à l'apprentissage par essais-erreurs qu'on a déjà répété *ad nauseam*. Tel que l'indiquent les conventions internationales, comme la Convention du patrimoine mondial à laquelle adhèrent le Canada et le Québec, une politique du patrimoine est un outil fondamental qui établit les principes de base pour la protection, la gestion, la restauration ou la mise en valeur des biens culturels et qui aide à en reconnaître la valeur dans le développement d'une société.

Une telle politique, adoptée par l'Assemblée nationale, devra accorder au ministère de la Culture et des Communications une autorité réelle pour que l'ensemble du gouvernement du Québec, les ministères et les sociétés d'État assument leurs responsabilités dans la protection et la mise en valeur du patrimoine au Québec. La politique du patrimoine devra aussi reconnaître le réseau des acteurs qui participent à cette œuvre de sauvegarde et de valorisation, notamment les municipalités et les organismes qui maintiennent l'attention sur ces enjeux. Enfin, cette politique du patrimoine devra établir des normes de reconnaissance et de conservation des biens patrimoniaux et, bien entendu, mettre en place des mécanismes efficaces, compétents, crédibles et permanents pour les appliquer et les faire respecter.

En novembre dernier, l'Assemblée générale des Nations unies déclarait 2002 «année des Nations unies pour le patrimoine culturel». C'est donc une occasion réelle qui s'offre au Québec, lieu d'une concentration remarquable de biens culturels de toute nature, pour enfin adopter une politique promise et imaginée depuis si longtemps. Dans le monde actuel, c'est la marque d'un État moderne que d'affirmer et d'assumer avec rigueur et créativité sa responsabilité envers les lieux, les objets et les gens qui portent son identité, sa culture et sa mémoire.

Hausse de 1 % du taux de présence syndicale en deux ans

## Le mouvement syndical prend de la vigueur au Québec

HENRI MASSÉ

Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

**P**our la deuxième année d'affilée, le taux de présence syndicale a augmenté au Québec en 2001. Pour la deuxième année également, le Québec se classe à cet égard au premier rang au Canada et en Amérique du Nord.

Cette performance remarquable témoigne de la vitalité de notre mouvement syndical, contrairement à ce qu'affirment certains analystes, de droite ou de gauche, qui parlent du déclin des syndicats chez nous. Certes, le syndicalisme ne se pratique plus aujourd'hui exactement comme dans les années 60 ou 70, signe qu'il évolue avec son temps et qu'il sait s'adapter au monde qui change. Mais sa force et son rapport de force sont toujours bel et bien là.

Selon le dernier relevé annuel de Statistique Canada, le taux de présence syndicale au Québec est en hausse, à 40,4 %, comparativement à 39,9 % en 2000 et 39,5 % en 1999, comme l'indique le tableau ci-contre. Cette montée de près de 1 % en deux ans s'est traduite par l'arrivée de près de 100 000 nouveaux syndiqués, ce qui en a porté le nombre total à 1,216 million. En comparaison, ce taux n'est que de 32,2 % au Canada et d'environ 15 % aux États-Unis.

Ces nouveaux syndiqués œuvrent dans des secteurs d'emploi en forte activité, comme la construction, mais aussi dans d'autres secteurs où nos efforts de syndicalisation ont été fructueux. À titre d'exemple, la FTQ a fait des gains importants en 2001 auprès des camionneurs indépendants (notamment au port de Montréal), dans l'aérospatiale, le vêtement et le textile, les services financiers (plusieurs caisses Desjardins, Sécuro), le commerce (plusieurs magasins Rona, Rêno-Dépôt et Archambault), l'hôtellerie, la sylviculture et les municipalités. La FTQ, qui augmente son effectif chaque année, a franchi le cap du demi-million de membres. Elle est, de loin, la plus importante centrale syndicale au Québec.

**Des bémols**

Il y a cependant des bémols. La hausse enregistrée depuis deux ans ne nous a pas encore permis de remonter au niveau de 1997, alors que le taux de présence syndicale atteignait 41,5 % des salariés en emploi au Québec, et encore moins au sommet de 45 %, atteint il y a une douzaine d'années. De plus, on constate une grande différence entre le secteur public, où le taux de présence syndicale est de 81,4 %, et le secteur privé, où il n'est malheureusement que de 27,7 %.

C'est pourquoi nous avons réclamé si fort une réforme du Code du travail, que nous avons finalement

**TAUX DE PRÉSENCE SYNDICALE PAR PROVINCE (2001)**

Canada	32,2 %
Québec	40,4 %
Terre-Neuve	40,0 %
Manitoba	36,7 %
Saskatchewan	36,1 %
Colombie-Britannique	35,1 %
Île-du-Prince-Édouard	30,2 %
Nouvelle-Écosse	29,3 %
Nouveau-Brunswick	28,8 %
Ontario	27,8 %
Alberta	24,6 %

obtenue, afin de faciliter l'accès au syndicalisme, en particulier pour les petits salariés, les femmes et les jeunes. Le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté reste encore d'avoir un emploi syndiqué. Ainsi, le salaire horaire moyen des femmes syndiquées est de presque 40 % plus élevé que celui des femmes non syndiquées, sans parler des avantages sociaux.

Le principal défi du mouvement syndical est de s'implanter davantage dans le secteur tertiaire privé, parmi le personnel de bureau, de commerces et de services. La FTQ et ses affiliés ont mis en

œuvre de nouvelles stratégies de recrutement, plus ciblées, qui commencent à porter fruits. Nous avons notamment pour objectif d'augmenter notre membership féminin, qui représente actuellement le tiers de notre effectif.

**Des solutions**

Les succès de la FTQ auprès des salariés s'expliquent, entre autres, par sa pratique d'un syndicalisme pragmatique et responsable, capable d'apporter des solutions et pas seulement des problèmes. Par exemple, nous agissons concrètement pour le maintien et la création d'emplois grâce à notre Fonds de solidarité et à ses nombreux fonds d'investissement sectoriels, régionaux et locaux. Nous avons aussi une politique de présence au sein de plusieurs organismes — de la CSST à la Caisse de dépôt — qui témoigne de notre rôle actif dans la recherche de solutions.

Selon un sondage FTQ-Léger Marketing rendu public lors de notre congrès en novembre dernier, près du tiers des salariés non syndiqués préféreraient être syndiqués s'ils en avaient le choix. Cette proportion monte à 60 % chez les jeunes de 18 à 24 ans, ceux-là mêmes qui vont assurer le nécessaire renouvellement du mouvement syndical. Il y a donc encore de l'avenir pour les syndicats... et beaucoup de pain sur la planche.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, Josée Boleau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duches et Christine Dumazet (relations), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) à l'information culturelle : Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels) à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski, à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste), à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction), Louise-Maude Roux Soucy (commissaire), La documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida, INFORMATIQUE, Yvick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Ève Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoind-administrative), Danielle Laperrrière, Caroline Perrier, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## RIOPELLE

SUITE DE LA PAGE 1

du mouvement automatiste, titulaire de la chaire en histoire de l'art canadien de l'université Concordia, à Montréal. Il ne juge pas sévèrement la «surenchère» entourant le décès du génial créateur. «On peut éprouver de la fierté du fait qu'il soit Québécois. Ça me semble tout simplement naturel.»

Justement, certains dirigeants du pays ont célébré la mémoire du grand peintre en fonction de l'un ou l'autre des nationalismes en lutte ici. «L'ensemble de son œuvre a contribué à définir l'art canadien d'aujourd'hui», a déclaré Adrienne Clarkson, gouverneure générale du Canada. Le premier ministre Jean Chrétien a pour sa part souligné que le maître moderne avait célébré la nature canadienne dans ses œuvres.

Plus réservé sur la question des origines du peintre, le premier ministre Bernard Landry a tout simplement offert à la famille de l'artiste et à ses proches «sa plus vive sympathie et les plus sincères condoléances du gouvernement». C'est M. Landry qui a annoncé que des funérailles nationales auront lieu la semaine prochaine.

La ministre de la Culture, Diane Lemieux, a salué le caractère d'homme libre du peintre, signataire du manifeste *Refus global*. «Il a contribué à nous aider, comme peuple, à défoncer nos carcans», a déclaré Mme Lemieux à son arrivée à la séance hebdomadaire du conseil des ministres.

«Aujourd'hui, c'est toute la population du Québec qui est en deuil. Un monument s'est éteint et, avec lui, se tourne une page de notre histoire», a pour sa part déclaré Jean Charest, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale.

Louise Dion Roy, maire de Saint-Antoine-de-Isle-aux-Grues, où résidait le peintre, a plaidé pour la simplicité et de la gentillesse de la mégastar. «Nous, de l'île, lui avons ouvert les bras et nous avons apprécié qu'il choisisse de vivre en notre compagnie. Nous avons finalement découvert un homme chaleureux, aimable, près des gens, un homme tout à fait différent de l'image véhiculée par les médias.»

Le réalisateur André Gagnon, qui a rencontré Riopelle pour un documentaire produit pour Radio-Canada, abonde dans ce sens. «Il prenait un malin plaisir à nous surprendre et à nous déstabiliser. Je crois qu'il aimait jouer un personnage devant les caméras. C'était un être généreux, intelligent, plein d'attention et toujours à l'écoute des autres.»

Jean-Paul Riopelle était le conjoint d'Huguette Vachon; il a eu trois enfants. La dépouille de l'artiste devrait être exposée à Montréal au cours des prochains jours. Les funérailles nationales ont été reportées à la semaine prochaine notamment pour permettre l'arrivée à Montréal, en provenance de Paris, de l'un de ses enfants.

## Bush veut apaiser la Russie

Washington (AFP) — Le président George W. Bush a justifié hier la révision controversée de la doctrine nucléaire américaine afin de maintenir la dissuasion tout en se déclarant optimiste quant aux négociations avec Moscou sur la baisse des arsenaux stratégiques. Selon un rapport secret au Congrès, révélé par la presse américaine ce week-end, le Pentagone propose des attaques nucléaires contre la Russie et la Chine et cinq autres pays en cas d'agression majeure de leur part. Ce réexamen vise à «faire comprendre très clairement à tous les pays qu'on ne peut menacer les États-Unis avec des armes de destruction massive», a-t-il dit lors d'une conférence de presse en indiquant que «toutes les options sont sur la table». Selon M. Bush, la révision doctrinale n'est pas nouvelle et poursuit celle des administrations précédentes. «La raison pour laquelle nous avons un arsenal nucléaire, dont j'espère qu'il est moderne, adapté, et peut fonctionner, c'est qu'il permet la dissuasion de toute attaque contre les États-Unis» ou contre ses amis et alliés, a encore souligné le président américain.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## RADON

La DSP a décelé dans certaines maisons des concentrations de radon atteignant 10 500 Bq/m<sup>3</sup>, pour une moyenne de 1245 dans ce secteur, soit plus de 50 % au-dessus de la norme canadienne et près de dix fois la norme américaine

SUITE DE LA PAGE 1

de l'habitat à la SHQ, il fallait d'abord, grâce à un projet-pilote réalisé dans une cinquantaine de maisons, valider la solution retenue, soit l'installation d'une cheminée qui capte le radon sous la dalle de la maison pour l'évacuer au-dessus du toit en l'aspirant. Mais comme toutes les maisons, sauf cinq, étaient équipées de chauffage au bois, le vacuum créé par la cheminée dans le sous-sol pompait littéralement le gaz carbonique et la fumée des poêles à bois et des foyers dans la maison, remplaçant le gaz radioactif par des fumées nocives elles aussi.

La SHQ a alors décidé de revoir sa stratégie d'intervention. Le rapport final de la firme Progeo, responsable du dossier, sera déposé en avril. C'est alors que la SHQ, précise M. François, pourra offrir de nouvelles solutions aux propriétaires de ces maisons contaminées par des concentrations de radon parmi les plus élevées jamais relevées au Canada en un seul lieu.

Le radon est un gaz radioactif, incolore et inodore, d'origine naturelle, impossible à détecter par les seuls sens humains. Il est produit dans le sol par la décomposition de l'uranium. On le mesure en becquerels par mètre cube grâce à une formule où un Bq/m<sup>3</sup> exprime une désintégration par seconde par mètre cube. Les chercheurs, comme ils l'ont fait pour presque toute la Nouvelle-Écosse, font le relevé des zones problématiques par avion. Celles qui affichent des concentrations de plus de quatre à six parties par million d'uranium équivalent (ppm Ue) sont généralement associées à des taux anormaux dans les maisons.

Le Canada a fixé sa norme de sécurité à 800 Bq/m<sup>3</sup>, la moins stricte de tout l'Occident à l'exception de la Suisse. Les États-Unis recommandent une intervention correctrice au-delà de 150 Bq/m<sup>3</sup>, soit la norme utilisée par la DSP des Laurentides dans ses recommandations.

Dans la zone la plus à risque, la DSP a décelé dans certaines maisons des concentrations de radon atteignant 10 500 Bq/m<sup>3</sup>, pour une moyenne de 1245 dans ce secteur, soit plus de 50 % au-dessus de la norme canadienne et près de dix fois la norme américaine. Dans cette zone, près de 75 % des maisons dépassent la norme américaine de 150 Bq/m<sup>3</sup> et au moins 37 %, sinon près de 50 %, précisent les chercheurs, dépassent la norme canadienne de 800 Bq/m<sup>3</sup>. Au Québec, de façon générale, le radon dépasse dans une proportion moyenne de 5 à 8 % la norme américaine de 150 Bq/m<sup>3</sup>, ce qui n'est quand même pas négligeable.

Selon l'étude de la DSP des Laurentides, un fumeur exposé toute sa vie à une concentration supérieure à la norme canadienne court un risque de

deux à trois fois plus élevé de développer un cancer du poumon qu'un autre fumeur. Le risque de développer un cancer pour un fumeur dans cette situation équivaut à une personne sur dix. Et, ajoute l'étude, le risque de cancer est d'une personne sur cent chez les non-fumeurs.

Les effets du radon sont d'ailleurs éminemment semblables à ceux de la cigarette. Un non-fumeur exposé toute sa vie à une concentration supérieure à la norme canadienne et qui est frappé d'un cancer du poumon peut l'attribuer dans plus de 80 % des cas au radon, un risque que l'étude qualifie «d'inacceptable» et qui «justifie une intervention immédiate», précise le rapport de la DSP.

Celui-ci indique aussi un deuxième secteur à risque, à Saint-André-d'Argenteuil, à proximité d'Okla. Dans les 39 maisons où on a mené des tests (sur 95 à risque), la moyenne se situait à 339 Bq/m<sup>3</sup>, avec une médiane à 222 Bq/m<sup>3</sup>. En tout, 29 maisons sur les 39 testées dépassaient la norme américaine de 150 Bq/m<sup>3</sup>.

La zone problématique d'Okla couvre une superficie de deux kilomètres sur six au centre de laquelle se trouvent, d'après le relevé aérien commandé par la DSP, des concentrations d'uranium au sol dépassant les 64 ppm Ue, un taux inégal au Canada en milieu habité. C'est dans ce secteur que la société Niocan projette d'exploiter une mine de niobium, un métal rare qu'à déjà prospecté dans le secteur une autre mine aujourd'hui fermée, exploitée à l'époque par la St. Lawrence Columbian.

Selon un des auteurs de l'étude et coordonnateur régional de la Santé publique, le D<sup>r</sup> Michel Savard, la DSP «sera contre toute activité dans le secteur qui mettrait en péril la structure des maisons» si le dynamitage requis pour creuser les galeries de la future mine ou pour ses opérations d'extraction devait augmenter le nombre de fissures dans le sol, ce qui augmenterait alors inévitablement les infiltrations. Selon le D<sup>r</sup> Savard, cet impact potentiel est le plus important que l'on puisse souligner pour la santé publique, hormis les rejets d'uranium extrait du sol avec de l'eau. Mais dans ce cas-là, précise le médecin, ce n'est pas la radioactivité de l'uranium qui est en cause mais bien sa toxicité comme métal lourd toxique.

On savait depuis l'époque où le ministère de l'Environnement comptait sur un service de radioprotection qu'il y avait un problème de radon à Okla mais le ministère n'a jamais voulu tenter de déterminer où se concentrerait le problème et quelles proportions il pouvait atteindre. Il a fermé ce service quand ses chercheurs ont commencé à vouloir approfondir les dossiers de certaines municipalités comme Maniwaki et Saint-Honoré, au Lac-Saint-Jean, où on trouve des concentrations qui seraient nettement inférieures à celles d'Okla-Saint-André, a précisé le D<sup>r</sup> Savard.

## RHINO

SUITE DE LA PAGE 1

candidature de 200 \$ avec 20 000 sous noirs même pas roulés. À Jean Chrétien qui leur reprochait de rire de la démocratie, ils ont répondu: «Ce n'est pas de la démocratie que nous rions mais de vous.» Ils ont présenté trois candidats dans le même comté pour mieux le couvrir et éviter la chicane, forçant par la suite le Parlement à modifier la loi électorale.

Ils ont même déclaré la guerre à la Belgique pour protester contre le traitement à la dynamite fait à un rhinocéros à la page 54 de *Tintin au Congo*. «Quelques jours plus tard, l'ambassadeur de la Belgique à Ottawa nous recevait chez lui pour un dîner somptueux. Nous étions six», se rappelle avec un sérieux qu'il n'est pas capable de conserver cinq secondes François Yo Gourd, le dalaï d'Alma, humoriste, maître sans cérémonie, ex-entartiste, nia-sologue et fousolopie. «On a signé un traité de paix et, pour le remercier, nous lui avons laissé un gros sac de marijuana. Je ne sais pas ce qu'il a fait avec.»

Eux, bien sûr, ce sont les foliticiens du Parti Rhinocéros, la formation subversive délirante fondée en 1963 par Jacques Ferron, devenu plus tard l'Éminence de la Grande Corne, s'était inspiré d'un scrutin municipal tenu au Brésil, où les électeurs désabusés avaient voté majoritairement pour un hipopotame du zoo de São Paulo. Le lien vers le rhinocéros s'était fait presque automatiquement en raison des caractéristiques de la bête qui, «comme le politicien, a une carapace épaisse, est myope et aime se vautrer dans la boue», signale Yo Gourd.

Devenu parti officiel aux élections fédérales de 1979, le Rhino a connu ses heures de gloire en 1980 — 121 000 voix, deux deuxième places, dans Laurier (Sonia Chatouille Côté) et Langelier (Jean Obélix Lefebvre) — et est décédé en 1993, incapable de faire face à la hausse des dépôts de candidature, de 200 à 1000 \$. Mais si la formation n'est plus, l'idée, elle, est immortelle, ainsi que l'affirme Gerald Godin en 1965: «Le Rhinocéros ne mourra plus car il est un esprit et non un parti.»

Et c'est justement cet esprit que veut saluer Yo Gourd et son alcoolique Roy Hubler, organisateurs d'une soirée-hommage au Parti Rhinocéros à être tenue au Lion d'Or le 1<sup>er</sup> avril, journée mondiale des fous, dans le cadre de la troisième édition du Symposium ([www.symposium.org](http://www.symposium.org)), le symposium international de la résistance par l'absurde, qui s'amorcera le même jour à midi par une grande parade au départ du parc Lafontaine. La soirée, qui sera filmée pour être transformée en documentaire, se veut «une célébration de 30 années de dérision politique» et «l'occasion pour les plus jeunes de connaître une tranche importante de l'histoire du Canada», dit Yo Gourd, qui fut lui-même candidat à six reprises et, évidemment, battu chaque fois à plate couture.

Chaque fois, mais jamais avec autant de plaisir qu'en 1980, lorsqu'il se mesura dans Argenteuil à son frère Robert, candidat libéral. «Mon slogan était "Votez pour le plus Gourd des deux", et effectivement, c'est lui qui a été élu», rappelle Yo.

Au fil des ans, près de 400 irrécupérables ont porté les couleurs rhinocéros, plusieurs portant des noms à faire rêver et qui auraient bien pu les faire passer pour des gars de bicycle: Francis Vitesse Mainville, Denis Tarzan Bédard, Pierre Screwdriver Gingras, Donald Bobette Simard, Alain Bugs Bonnier, Paul Poison Hevey, Gaston Lagafé Beauregard, Pierre Elliott Vaillancourt. Deux anciens candidats ont par ailleurs abouli dans les pages du Devoir, Michel Bélar et Michel Dumais.

La liste comprend du reste un impressionnant contingent de VIP — dont Yo Gourd, qui s'est auto-proclamé «véritable idiot professionnel» —, parmi lesquels Robert Charlebois, Raoul Wéziwéz Duguay, Louise Dussault, Victor-Lévy Beaulieu, Michel Flynn Rivard, Jacques Hurtubise (ex-Croc), Guy Pantouffe Laliberté (grand patron du Cirque du Soleil), Richard Z. Sirois (son agent était Guy A. Lepage), Marie Chouinard, Sylvie Legs Legault et Bill Lee, l'ex-lanceur des Expos qui fut candidat rhino à la présidence des États-Unis. Bon nombre d'entre eux seront de la soirée-hommage alors que les rhinos célèbres décédés, Jacques Ferron, Gaston Miron, Serge Lemoyne, Simone Monet-Chartrand, seront évoqués sur film, et plusieurs documents d'archives liés à l'histoire du parti seront présentés.

Pour Yo Gourd, la soirée sera l'occasion de constater que l'esprit rhino est non seulement vivant mais qu'il a un rôle social important à jouer. «Il faut revendiquer notre droit à la folie. Les gens ne rient pas assez. C'est pour ça que ça va mal dans le monde», dit-il avant de noter qu'il s'agit de procurer à la population un «orgasme» bénéfique.

En tout cas, il y en a encore qui agissent. La semaine dernière, un loustic de Colombie-Britannique, Charlie McKenzie, ancien concierge du Parti Rhinocéros qui en fut plus tard le chef, s'est amusé avec sa carte de membre de l'Alliance canadienne en tentant de vendre son droit de vote au congrès à la direction du parti sur le site d'encans en ligne eBay. L'enchère avait atteint 27 \$US lorsque eBay a retiré l'offre, prétextant qu'elle allait à l'encontre de ses règlements. McKenzie a précisé qu'il voulait simplement faire l'apologie du «capitalisme démocratique».

Quant à Cornelius I<sup>er</sup>, précisons pour ceux qui s'inquiéteraient qu'il est toujours de ce monde, coulant des jours paisibles au zoo de San Diego, peut-être un peu nostalgique de la devise inoubliable des membres: «Moi, vice-président du Parti Rhinocéros, SAIS que les élections fédérales, c'est amusant, AIME-RAIS qu'il y en ait très souvent, CROIS qu'il faut s'amuser tout le temps.»

## CELLULES

SUITE DE LA PAGE 1

tionnaire au directs, annonçait la semaine dernière les lignes directrices qu'ils adopteront en regard des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Il a finalement été décidé que les IRSC financeront les recherches sur les cellules souches embryonnaires. Les IRSC autoriseront donc l'extraction de cellules souches des embryons générés en surplus lors de traitements contre l'infertilité, de fœtus avortés et d'embryons importés pourvu qu'ils aient été obtenus avec le consentement des parents. Il sera par contre interdit de créer des embryons à des fins de recherche et de procéder à toute expérience de clonage, même pour des visées thérapeutiques.

Cette politique autorisant l'utilisation d'embryons qui seront éventuellement détruits lors du prélèvement des fameuses cellules souches a choqué certains éthiciens, scientifiques ainsi que la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC). La CECC a envoyé une lettre à la ministre de la Santé, Anne McLellan, pour lui exprimer sa profonde déception et demander d'imposer un moratoire sur toute recherche sur les cellules souches embryonnaires en attendant la législation du gouvernement du Canada. Dans la lettre, la CECC rappelle que les «embryons humains sont des êtres humains possédant leur dignité; ils doivent être respectés comme des sujets humains et non pas considérés comme des objets de recherche. Les promesses que comportent des thérapies à partir des cellules souches embryonnaires dans la guérison des maladies dégénératives ne peuvent d'aucune façon supplanter le fait qu'en cours de procédé, un embryon humain meurt.»

Marcel-J. Mélançon explique que le groupe de travail spécial n'avait ni le mandat ni le temps d'étudier l'épineuse question du statut moral de l'embryon. «Nous n'avions ni les moyens financiers ni le temps pour le faire. Nous avons été dans l'obligation de faire le mieux possible dans les circonstances. Nous sommes allés au plus urgent», a-t-il précisé. Une réflexion de fond sur le statut de l'embryon aurait nécessité beaucoup trop de temps alors que les chercheurs étaient dans le néant et pouvaient soit quitter le pays, soit entreprendre des recherches enfreignant tout principe éthique.

Des éléments non seulement scientifiques mais également économiques ont bien sûr prévalu dans la définition de cette politique, reconnaît Marcel Mélançon. Les cellules souches représentent sans contredit une voie de recherche très prometteuse qui laisse augurer de multiples retombées thérapeutiques, et de ce fait... économiques.

Le groupe de travail a donc appuyé la position qui existait déjà dans l'énoncé de politique des trois conseils (CRSNG, CRSH, CRM), les trois organismes fédéraux de financement de la recherche. «En toute logique, les IRSC ne pouvaient aller à l'encontre de cette politique nationale à laquelle ils sont subordonnés», précise le chercheur.

Cette politique repose sur une position mitoyenne qui reconnaît que «l'embryon humain a un statut moral particulier en raison de sa capacité de produire un être humain. De ce point de vue, l'embryon n'a pas le même statut moral qu'une personne et ne jouit pas d'un droit absolu à la vie. Il a le droit d'être protégé mais ce droit n'est pas absolu et il est possible d'y déroger en invoquant par exemple la possibilité d'un bienfait majeur pour d'autres êtres humains et pour la société en général». Ce point de vue coïncide avec l'approche dite proportionnelle qui autorise les expérimentations sur des embryons d'au plus 14 jours, précise Marcel Mélançon.

Un point de vue clairement «utilitariste» à l'anglosaxonne qui cherche à faire le plus grand bien au plus grand nombre, affirment plusieurs. Un point de vue qui soupèse d'un côté un potentiel d'être humain au stade de deux cellules et de l'autre côté des personnes souffrant de maladies graves et incurables et pour lesquelles la culture de ces cellules embryonnaires pourrait apporter une thérapie. Or le groupe de travail a mis dans la balance les personnes actuelles plutôt que des personnes potentielles, pourrait-on dire.

Par ailleurs, Marcel Mélançon a confié au Devoir le dilemme devant lequel il s'est retrouvé lorsqu'il a fallu définir le statut à accorder à l'embryon humain. «J'ai dû distinguer ma position personnelle de ma position professionnelle. En tant que professionnel en éthique, il a fallu considérer la meilleure position à prendre en regard de toutes les idéologies, philosophies, religions et tendances au Canada afin que la position morale soit suivie par le maximum de personnes et scientifiques possible. Par exemple, des femmes peuvent refuser de se faire avorter mais accepter l'avortement sur le plan social», explique-t-il.

«Si ce n'avait été du besoin de thérapies et de toutes ces promesses, qui j'espère sont fondées, j'aurais bien sûr préféré une autre perspective que le recours à des embryons humains», ajoute-t-il. Marcel Mélançon regrette que le rapport des IRSC n'ait pas insisté davantage sur la recherche concernant les cellules souches adultes qui éviteraient l'épineux problème du statut moral de l'embryon humain. Il déplore aussi qu'il n'y ait pas eu au sein du groupe de travail des IRSC de chercheurs s'intéressant aux cellules souches adultes «pour faire contre-poids à ceux misant sur les cellules embryonnaires, qu'on dit plus performantes».

Marcel Mélançon spécifie aussi que le groupe de travail a procédé à une consultation publique pendant trois mois par l'intermédiaire du site Internet des IRSC. Des associations de malades, des groupes religieux et de simples citoyens ont pu y exprimer leur opinion. Cette consultation aurait bien sûr pu être plus large mais, encore une fois, cela aurait nécessité beaucoup plus de temps, beaucoup trop de temps compte tenu de la mouvance internationale, explique-t-il.

«Dès qu'un pays [comme l'Angleterre, qui va jusqu'à autoriser la création d'embryons par fécondation in vitro et par clonage] s'engage dans une direction, nous sommes pris dans un engrenage qui fait que dans la foulée d'autres pays emboîtent le pas», affirme l'éthicien, avant d'ajouter qu'«une sorte d'éthique internationale se met en place».

«Je crois que ce sera très difficile de revenir en arrière, sinon impossible. Les choses vont terriblement vite, je dirais même qu'on est dépassés. Dans ce train qui s'emballle, je me demande lequel conducteur va réussir à prendre la direction...», lance-t-il lucidement.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

► CE MIDI: Entrée + tartare de bœuf coupé au couteau et frites + dessert • 18\$

► CE SOIR: 5 à 7 au son du Duo Jazz Gutenberg

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • [gutenberg@qc.airs.com](mailto:gutenberg@qc.airs.com)